

Rapport d'activité

août 2004 / août 2005

*Propositions et avis
au Parlement*

Le Conseil national de la jeunesse (CNJ) est devenu un véritable lieu d'écoute, d'expression et de participation des jeunes aux décisions publiques qui les concernent.

Ce rapport reflète un an de réflexions et de travaux approfondis des membres du CNJ.

Les thèmes retenus pour cette année sont les suivants :

- **La cohésion sociale** : faciliter la création, l'innovation et l'insertion professionnelle, faire reculer les discriminations.
- **Le parcours individuel** : favoriser l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives, redéfinir la prévention des risques : drogues, violence routière...
- **L'Europe** : la place de la jeunesse au cœur de l'Europe.
- **L'engagement** : les formes de l'engagement et de la mobilisation des jeunes.

Le CNJ est un pilier de ma politique en faveur de la jeunesse. Le travail fourni par les membres permet de redonner de la jeunesse une image fidèle d'elle-même, une jeunesse capable d'initiatives, porteuse de valeurs et une jeunesse actrice essentielle de notre pacte républicain.

Certaines propositions ont déjà été relayées auprès de différents ministères, notamment celles relatives à l'insertion des personnes handicapées, à l'émergence de jeunes talents ou encore à l'insertion professionnelle des jeunes.

Je souhaite qu'au travers de la lecture de ce rapport chacun puisse découvrir le Conseil national de la jeunesse qui est une vraie instance démocratique de participation des jeunes, et dont l'excellence du travail n'est plus à démontrer.



Jean-François Lamour,
Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative



Sommaire

<i>Avant-propos</i>	5
■ Des engagements pour le présent et pour le futur	
<i>Les propositions</i>	7
■ Comment améliorer l'intégration des personnes en situation de handicap en France ?	9
■ Comment assurer l'émergence de nouveaux talents dans la création, la mode et la culture ?	13
■ Comment mettre en œuvre les conclusions de la conférence européenne de la jeunesse sur le volontariat ? Comment intéresser les jeunes au vote sur le référendum relatif au traité constitutionnel européen ?	17
■ Comment mobiliser et impliquer les jeunes dans la réussite d'un grand projet national tel que la candidature de Paris aux JO de 2012 ?	25
■ Comment promouvoir l'égalité des jeunes dans l'accès à l'emploi ?	31
■ Comment mieux prévenir les conduites à risque (addictions et sexualité) chez les jeunes ?	35
■ Comment favoriser la place des jeunes dans la vie associative ?	39
■ Comment sensibiliser les jeunes au développement durable ?	45
<i>Annexes</i>	51
■ Bilan des représentations du CNJ dans les instances extérieures (juillet 2004 - juin 2005)	52
■ Rapport final sur l'avenir des CDJ	69
■ Textes officiels	76
■ Composition du Conseil national de la jeunesse	80



Avant-propos

Des engagements pour le présent et pour le futur

Voici le rapport d'activité 2004-2005 du Conseil national de la jeunesse, qui est avant tout une instance nationale de démocratie participative constructive composée de jeunes engagés dans la vie associative, syndicale, politique... et issus de tous horizons sociaux et culturels.

C'est grâce à cette diversité que le CNJ est légitime pour formuler des propositions visant à améliorer le quotidien des jeunes et, de manière plus large, à faire évoluer notre société.

Nous sommes jeunes et la jeunesse rime souvent avec l'utopie, du moins le désir de faire changer les choses. La jeunesse est capable de réalisme et de critique constructive. La critique n'est pas seulement revendicatrice, elle est le reflet de nos expériences et de notre vision personnelle et collective, et elle est l'élément moteur de nos réflexions et peut tout aussi bien être positive que négative. Les membres du CNJ s'engagent ainsi à débattre de sujets actuels afin d'imaginer des propositions réalistes et pertinentes dans le but d'améliorer notre quotidien et celui des générations futures.

Au cours de la période 2004-2005, le Conseil a orienté ses travaux autour de thèmes forts ayant inévitablement marqué l'actualité. La cohésion sociale, l'engagement, l'Europe et le parcours individuel sont au cœur des préoccupations du Conseil. Mais, sur cette période, les membres du CNJ se sont attelés à trouver des solutions sur des sujets comme la place des personnes en situation de handicap dans notre société, l'emploi des jeunes avec son chômage record, la prévention des conduites à risque (addictions et sexualité), l'Europe qui ne peut évidemment pas se construire sans le soutien de l'ensemble de la jeunesse, la place des jeunes dans la vie associative ou encore la participation des jeunes aux événements nationaux, voire internationaux, tels que les jeux Olympiques.

Par ailleurs, des sujets centraux, comme celui du développement durable, ont aussi été abordés. Aujourd'hui, les jeunes ne doivent-ils pas être les initiateurs en matière de choix environnementaux, de solidarité internationale et de commerce équitable ? Nous vous proposons ainsi de voir comment les jeunes peuvent appréhender cette thématique et quelles pistes peuvent être abordées grâce aux résultats d'un questionnaire que nous avons diffusé auprès de centaines de jeunes engagés et que nous avons ensuite étudié.

Quelques mois ont passé et, depuis, nous savons que la France a dit non au projet de traité établissant une Constitution européenne, et que les JO de 2012 n'auront pas lieu à Paris. Néanmoins, les idées novatrices et originales présentées dans ce rapport restent valables et ont la faculté d'être pérennes. Elles ont été élaborées grâce au travail de l'ensemble des membres mais également grâce à la participation d'intervenants extérieurs de qualité, qui ont su accompagner les idées du CNJ. Nous donnons donc du sens aux propositions que nous formulons, tout en tenant compte des réalités de terrain.

En marge des commissions, Jean-François Lamour, ministre en charge de la jeunesse, président du CNJ, a demandé au Conseil de mener des réflexions autour du projet de loi sur le volontariat et sur la refonte des conseils départementaux de jeunes. Ces deux groupes de travail ont mobilisé beaucoup d'attention, d'énergie et d'idées. Les conseils de la jeunesse répondent alors exactement à un de leurs objectifs : être le lien entre la jeunesse de France et les services de l'État.

En tant qu'instance représentative de la jeunesse française, le CNJ n'offre pas l'exclusivité du contenu de ce rapport à une unique institution. L'école de la citoyenneté que constitue ce Conseil nous fait travailler dans un intérêt collectif ! Chacun peut donc s'approprier ces travaux et ainsi les expérimenter et les appliquer. Des ministres aux acteurs locaux, des parlementaires aux militants associatifs, tous peuvent avoir un intérêt commun à prendre connaissance de ce rapport d'activité, celui d'être à l'écoute des jeunes, voire de mettre en pratique leurs propositions.

Lors de la lecture de ce document, vous cernerez la teneur des débats enthousiastes au cours desquels nous nous engageons pour le présent mais aussi pour le futur. Ce document que vous pourrez exploiter est une source d'idées ouvertes émanant d'une seule ambition : être l'outil des jeunes pour tous et pour améliorer leur quotidien.



*L*es propositions

Comment améliorer l'intégration des personnes en situation de handicap en France ?

Les propositions de la commission
« Cohésion sociale »

Le contexte

Depuis plusieurs semaines, des groupes issus de notre commission travaillent sur cette thématique.

De nombreuses propositions sont ressorties. Les plus pertinentes, à nos yeux, ont été retenues et apparaissent dans le présent document.

Nous avons travaillé à partir du projet de loi n° 183.

Ces propositions ont été élaborées à partir de plusieurs sources d'informations :

- sur le terrain, en discutant avec les personnes en situation de handicap et des professionnels du handicap ;
- sur Internet, en s'informant sur les sites des organisations qui travaillent sur le sujet et dans les médias.

Les propositions

■ Sensibilisation par l'action éducative

L'éducation à la citoyenneté et la lutte contre

les discriminations font partie des priorités du gouvernement. Elles méritent d'avoir une vraie place dans toute action éducative. Dans ce cadre, il est impératif d'inclure un temps concret pour sensibiliser les jeunes à la problématique des personnes en situation de handicap.

Pour que les mentalités évoluent, les programmes scolaires et les projets éducatifs doivent évoluer.

L'éducation civique doit encourager :

- des échanges et des débats au sein des établissements scolaires et des structures de jeunesse ;
- des interventions par des personnes elles-mêmes handicapées ou des professionnels du handicap.

L'action culturelle doit permettre :

- l'insertion des personnes en situation de handicap dans les groupes ou associations culturelles, en les incluant dans les projets éducatifs, scolaires ou universitaires.

L'action sportive doit :

- inciter à l'organisation de rencontres mixtes avec des personnes en situation de handicap ;
- initier et développer les sports sensoriels.

Le partenariat doit permettre :

- un travail avec des professionnels hors structures spécialisées, rendu possible en intégrant par exemple des équipes spécialisées au sein des communes ou des différents établissements scolaires.

Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) doivent élargir leur champ de compétence et prendre cette problématique en compte.

En vue d'une réalisation optimale, les rectors, inspections académiques et services jeunesse et sports devront veiller au respect de ces dispositions. Ils privilégieront néanmoins la liberté d'organisation et d'action des équipes éducatives.

■ Insertion professionnelle

Aujourd'hui, dans la population active, nous constatons que les personnes en situation de

handicap sont moins qualifiées, plus âgées, plus souvent et plus longtemps au chômage.

Nous constatons également de la part des employeurs une **mauvaise appréhension des spécificités** des personnes en situation de handicap (capacités limitées, difficulté d'intégration au sein de l'entreprise...) ainsi qu'une **inadaptation des locaux et des postes de travail**.

À l'issue des constats énoncés, nous proposons la création d'un label « handicap emploi » qui serait délivré à toute structure professionnelle respectant l'ensemble des critères établis dans un **cahier des charges**. La rédaction, le suivi et l'évaluation de ce cahier seraient assurés par un « Comité label ». Le label ainsi défini offrira des avantages qui seront fixés par le Comité.

En outre, une **obligation de résultats** lors des négociations annuelles prévues dans l'article 10 du projet de loi n° 183 est attendue.

Par ailleurs, nous constatons que les travailleurs en situation de handicap présents en milieu protégé ont rarement, à ce jour, la possibilité d'évoluer vers le milieu ordinaire dans le cadre de leur activité professionnelle. En effet, les centres d'aide par le travail (CAT), par exemple, n'offrent **pas de progression dans la formation proposée, ni de reconnaissance des compétences de chacun**.

Pour répondre à cette problématique, il semble évident que la passerelle entre le milieu protégé et le milieu ordinaire doit se renforcer.

Ainsi, la reconnaissance de la compétence de chaque individu devrait permettre une évolution professionnelle. Les procédures de **validation des acquis de l'expérience (VAE)** et de **certification de compétences** pourraient répondre à ce besoin d'amélioration sociale. Dans cette perspective, le suivi individuel s'avère indispensable en collaboration avec les partenaires concernés.

■ Communication - Médiatisation

Nous constatons que le travail des médias n'est pas assez axé sur l'insertion des personnes en situation de handicap. De ce fait, il paraît nécessaire de mettre en place des actions telles que :

- encourager la participation de personnes handicapées aux différentes émissions de télévision ;
- accroître la sensibilisation (spots publicitaires) ;
- créer des chroniques spéciales dans la presse généraliste ;
- inclure l'image du handicap dans les médias au quotidien afin de faciliter son intégration.

■ Accessibilité (accès aux équipements de la vie quotidienne...)

Rendre accessibles les services de la vie quotidienne (transports en commun, terminaux bancaires, portables...) aux personnes en situation de handicap sensoriel, c'est montrer que la société les reconnaît et souhaite les rendre indépendantes.

En effet, beaucoup d'équipements et d'objets de la vie quotidienne ne sont pas adaptés aux personnes handicapées. Certains d'entre eux nécessitent même le concours d'une personne extérieure.

La simple présence de repères sensoriels permet aux personnes handicapées de se repérer dans l'espace.

Une « signalétique européenne », code tactile (ex. : relief sur la touche « 5 ») et code couleur (ex. : touche verte pour la validation), généraliserait la fonctionnalité des équipements de la vie quotidienne.

La création d'un label ou d'une norme, à la manière des normes NF - CE ou des labels de qualité, serait une réponse aux besoins d'uni-

fier la présentation des claviers numériques à usage public.

Aussi, il paraît indispensable de rendre la signalisation sonore et visuelle obligatoire dans les transports en commun et dans l'environnement citoyen...

■ Formation

La formation des professionnels

Nous constatons que les formations existantes en milieu médical et paramédical doivent être approfondies sur le plan pratique, pour améliorer la prise en charge technique, psychologique et pédagogique des personnes handicapées et être étendues au milieu éducatif (vie scolaire, enseignants...).

Nous proposons donc que, lors de la formation initiale de ces différents corps de métier, soit imposé un temps suffisant d'enseignement spécifique.

Cette formation obligatoire et nécessaire à l'obtention de l'examen doit permettre d'appréhender la personne handicapée dans sa globalité :

- avec une formation en psychologie visant à rendre les futurs professionnels aptes à accueillir une personne handicapée et sa famille par, notamment, des mises en situations (comment annoncer le handicap à la famille ? comment gérer les situations de crises et d'angoisse ?) ;
- avec un stage plus technique pour former les professionnels aux gestes nécessaires à la mobilité des personnes en situation de handicap et à la manipulation du matériel médical.

La formation des familles

Nous constatons que les familles sont généralement livrées à elles-mêmes lorsqu'elles apprennent le handicap d'un de leurs proches. Elles ne savent pas comment agir et réagir face à la situation.

Le milieu médical doit normaliser et harmoniser les informations données aux familles et doit pouvoir les orienter vers les structures adaptées (« Maison du handicap »).

Nous proposons une prise en charge de la famille dès l'annonce du handicap. L'accompagnement de celle-ci devra se traduire par un apprentissage des techniques, des gestes et des soins appropriés au(x) handicap(s) de l'un de ses membres.

■ Représentation politique

La commission « Cohésion sociale » a souhaité travailler sur le thème de la représentativité des personnes en situation de handicap dans la vie politique et associative.

Au terme de ses recherches documentaires, elle n'a pas trouvé d'éléments probants permettant d'établir, sur cette question, un état des lieux.

Nous proposons, si cette carence d'information est avérée, qu'une étude soit menée afin de mieux percevoir l'implication des personnes en situation de handicap au sein du milieu politique et associatif.

Les prolongements

Ces propositions ont été définies au terme de cinq mois de travail. Au travers de quatre réunions de commission et de différents échanges informels, nous avons pu mettre en avant des axes qui nous ont paru essentiels au traitement de la thématique du handicap.

Il est certain que la plupart de ces propositions mériteraient une réflexion plus approfondie, en collaboration avec les acteurs concernés. Certains axes de travail, comme on l'a vu concernant la représentativité politique des personnes en situation de handicap, méritent de dépasser l'état de simple ébauche, de simple évocation.

Mais ce travail collectif a suscité parmi nous un réel intérêt, qui a permis de mettre en commun les connaissances des uns et des autres.

Et la commission « Cohésion sociale » souhaite que sa réflexion soit entendue et que toutes les mesures pertinentes puissent être prises en considération.

« Éviter l'ignorance afin de faire de la différence une harmonie de vie. » (Gabrielle Pungercar, Membre du CNJ)

Comment assurer l'émergence de nouveaux talents dans la création, la mode et la culture ?

Les propositions de la commission
« Parcours individuel »

Le contexte

À l'occasion des universités d'été du Conseil national de la jeunesse qui se sont déroulées à Anglet en juin 2004, Jean-François Lamour, ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, a soumis à la commission « Parcours individuel » la question suivante : « Comment assurer l'émergence de nouveaux talents dans la création, la mode et la culture ? » C'est autour de cette problématique que la commission a articulé ses travaux et ses réflexions entre octobre 2004 et janvier 2005.

Les constats

- Les espaces artistiques et culturels (lieux d'exposition, salles de concert et de diffusion) ne sont pas assez ouverts aux jeunes praticiens.
- Nous observons une inégalité d'accès aux pratiques artistiques et culturelles sur l'ensemble du territoire.
- Les jeunes ne sont pas véritablement intégrés dans les réflexions et les décisions au niveau des programmations et des choix culturels locaux.
- Il existe un manque de communication et de réactualisation de l'information à propos des dispositifs existants.
- Les médias ne relaient pas suffisamment les initiatives des jeunes dans le domaine artistique et culturel. Nous observons un manque

de diversité dans les présentations des initiatives artistiques et culturelles de jeunes.

- Les budgets pour développer les pratiques artistiques non professionnelles des jeunes ne sont pas suffisamment importants.

Les propositions

■ 1. Constituer, sous le pilotage d'un coordinateur, un « groupe ressource » identifié par les jeunes et les partenaires locaux (institutionnels et associatifs)

- Rassembler, dans le groupe ressource pluridisciplinaire, les différents acteurs et structures intervenant dans le champ artistique et culturel : notamment la direction jeunesse et sports, l'Éducation nationale, le milieu associatif, la DRAC, les élus, les représentants des conseils de jeunes.
- Le groupe ressource serait dirigé par un responsable en charge d'assurer les missions du groupe ressource et de coordonner son action.
- Le groupe ressource serait animateur du réseau territorial, en fonction de l'échelle choisie (communale, départementale ou autre).

■ 2. Permettre le recensement régulier des personnes et structures ressources existantes au niveau local

- Identifier les structures et personnes ressources existantes (associations, institutions et collectivités territoriales) en recensant l'offre et des besoins du territoire.
- Confier ce travail de recherche et de méthodologie au coordinateur du groupe ressource.

■ 3. Mettre en réseau les structures et les personnes ressources

- Faciliter l'échange d'informations, le partage de savoirs et d'expériences et la réalisation d'actions coordonnées en mettant en réseau les partenaires.
- Identifier un coordinateur comme personne de référence pour les partenaires.
- Promouvoir et diffuser les dispositifs du groupe ressource par les partenaires relais (institutionnels et associatifs).

■ 4. Renforcer des actions réciproques entre les milieux scolaire et associatif

Nous rappelons quelques dispositifs existants : les classes culturelles, les ateliers artistiques, les classes à projet artistique et culturel, les ateliers de pratique artistique, le plan local d'éducation artistique, le contrat éducatif local. La demande et le besoin sont incontestables et doivent davantage être soutenus politiquement et financièrement.

- L'Éducation nationale doit se doter de modules horaires, co-construits et co-animés avec des intervenants, pour la pratique et la découverte artistique et culturelle. Nous attirons l'attention sur la nécessité de construire des temps suffisants pour un échange et une démarche pédagogique intéressante (par exemple une demi-journée tous les quinze jours).
- Le partenariat est réciproque : l'École oriente les élèves vers les associations partenaires et les intervenants (associations, créateurs, artistes...) co-animent des temps de pratique et de découverte à l'École.
- Il est nécessaire de formaliser ce partenariat afin d'établir un programme tout au long du parcours individuel du jeune, à l'image de ce qui se fait sur les sites expérimentaux d'éducation artistique.

■ 5. Former et informer des professionnels relais et des jeunes

- Les membres du groupe ressource peuvent suivre des formations pour acquérir les compétences nécessaires.
- Le groupe ressource informe les professionnels relais sur les formations existantes à l'accompagnement et à la méthodologie de projet.
- Le groupe ressource offre aux jeunes la possibilité d'être formés au montage de projets.

■ 6. Constituer un guide actualisé des dispositifs et de personnes ressources

- Rassembler les dispositifs existants, les structures et personnes ressources.
- Mettre à jour ce guide régulièrement.
- En complément du guide, réaliser une base des données sur un site Internet.

■ 7. Déterminer un lieu ressource

Attribuer un lieu concentrant les informations rassemblées par le groupe ressource (associations locales, DDJS, BIJ, Points d'information jeunesse, bibliothèques, etc.).

■ 8. Assurer un accompagnement individuel et collectif par des professionnels et des anciens lauréats

- Organiser un suivi par des professionnels, individuel et/ou collectif.
- Associer les anciens lauréats des divers dispositifs existants à ce suivi par un système de

parrainage. Par exemple : dans le contrat SVE, rendre obligatoire la suite de l'expérience par le parrainage d'un jeune ou des interventions dans le milieu scolaire ou associatif.

■ 9. Faciliter les démarches administratives dans le montage de projet

- Formaliser sur les territoires des modes simples de candidature, de suivi, d'évaluation et de valorisation des initiatives des jeunes.
- Encourager les financeurs (institutions, collectivités territoriales...) à établir une démarche concertée au niveau de l'étude des dossiers, du suivi et du cofinancement.

■ 10. Favoriser l'accès des jeunes aux instances de pouvoir concernées

- Soutenir prioritairement les associations qui ont déjà des jeunes dans leurs instances dirigeantes par des moyens financiers et un accompagnement renforcé.
- Créer un label associatif visant à favoriser dans l'appui technique et financier les associations incluant dans leurs instances dirigeantes des jeunes (bureau, conseil d'administration).
- Inclure dans les agréments existants des dispositions relatives à l'implication des jeunes dans l'association (création de conseils de jeunes représentés dans les instances dirigeantes).
- Inviter les collectivités territoriales à la construction d'une communication en partenariat avec des jeunes issus de conseils de jeunes, de CDJ... Nous soulignons l'importance de permettre aux jeunes praticiens d'accéder aux lieux d'exposition, de concert et aux structures de diffusion.

■ 11. Prendre en compte les inégalités territoriales

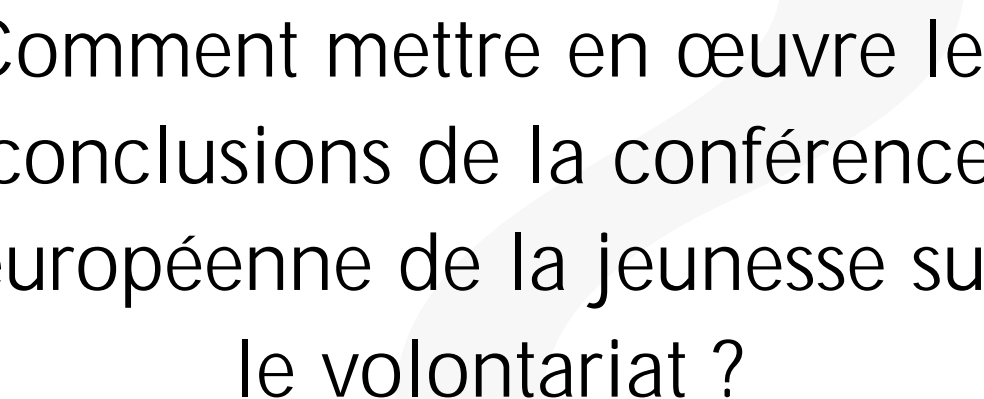
- Favoriser les déplacements des acteurs vers des zones rurales.
- Encourager les déplacements des jeunes vers les lieux de ressources en proposant des transports en commun à tarif réduit.

■ 12. Construire des campagnes concertées, relayées et valoriser les projets de jeunes dans les médias

- Formaliser avec les médias (presse locale,

radio) la construction de programmes ouverts aux jeunes afin de présenter des initiatives diversifiées en matière de pratique culturelle et artistique.

- Ajouter les projets à vocation culturelle et artistique sur le site Internet accueillant la base des données.
- Favoriser la création d'espaces télévisés diversifiés aux niveaux national et régional consacrés aux initiatives des jeunes.
- Faciliter l'organisation sur les territoires de rencontres participatives, ludiques et médiatisées autour des pratiques culturelles et artistiques des jeunes visant à valoriser des pratiques peu connues par notre génération.



Comment mettre en œuvre les conclusions de la conférence européenne de la jeunesse sur le volontariat ?

Comment intéresser les jeunes au vote sur le référendum relatif au traité constitutionnel européen ?

Les propositions de la commission
« Europe »

Le contexte

À l'occasion des universités d'été du Conseil national de la jeunesse qui se sont déroulées à Anglet en juin 2004, M. Jean-François Lamour, ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, a soumis à la commission « Europe » la thématique suivante : « Comment mettre en œuvre les conclusions de la conférence européenne de la jeunesse et ainsi renouveler l'adhésion des jeunes au projet européen ? » Dans un second temps, le ministère a souhaité que la commission travaille également sur la question : « Comment mobiliser les jeunes pour le futur référendum sur le traité constitutionnel européen ? » C'est autour de ces thèmes que la commission a articulé ses travaux et ses réflexions entre octobre 2004 et janvier 2005.

1. Sur la conférence européenne de la jeunesse

Le contexte spécifique

La conférence européenne de la jeunesse s'est tenue à Marly-le-Roi du 13 au 17 avril 2004. Lors de cette manifestation, des jeunes des vingt-cinq pays de l'Union européenne ont débattu autour du sujet : « L'engagement volontaire dans une Europe élargie ». À l'issue de cette rencontre, une série de conclusions a été présentée à l'Assemblée nationale.

À partir de ces conclusions, la commission « Europe » a émis des propositions concrètes concernant quatre des cinq principaux points traités par la conférence que sont : « engagement volontaire et mobilité des jeunes en Europe », « information et promotion des activités volontaires », « reconnaissance et validation des expériences d'engagement des jeunes » et « la discrimination dans l'engagement volontaire – l'engagement volontaire contre la discrimination ».

Les propositions

■ Sur l'engagement volontaire et la mobilité des jeunes

Le logement

Créer une structure favorisant et fédérant les réseaux d'accueil de personne à personne dans les pays de l'UE et communiquer sur ce genre d'initiatives (ex. : mise en place d'un site Internet).

Le coût des transports

- Mettre en place une carte européenne donnant droit à la gratuité ou à la réduction des moyens de transport selon les raisons qui suscitent le déplacement (ex. : gratuité pour les volontaires engagés et réduction pour les voyages d'agrément).
- Adaptation des structures et des transports aux personnes à mobilité réduite au niveau européen, et premièrement au niveau national.
- Faire appliquer la loi de respect des bâtiments publics pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'aide de mesures contraignantes et coercitives mises en œuvre par les structures existantes, telles que les comités d'hygiène et de sécurité (CHS) des collectivités territoriales.

Peur de la mobilité

- Éditer un livret qui recense des témoignages de volontaires.
- Soutenir les démarches de formation des futurs volontaires.
- Accès au volontariat ou à la mobilité européenne pour les jeunes se trouvant dans des situations ayant moins d'opportunités par :
 - une aide directe (bourse à la mobilité) dans le cadre de voyages individuels au sein de l'UE ;
 - la diffusion massive du livret pour la promotion de la mobilité européenne.
- Différentiel de pouvoir d'achat entre les pays membres de l'UE : créer un barème commun à tous les pays, lancer une enquête sur la valeur de l'euro selon le pays. Cela vise à faciliter la réflexion des personnes voyageant d'un pays à un autre. Ce barème permettra également de définir le montant de la bourse à la mobilité proposée ci-dessus.

■ Sur l'information et la promotion

- Favoriser la création de médias faits par et pour les jeunes ;

- en mettant en place en France un fonds de soutien à la création de ces médias et à la valorisation des médias existants déjà ; ce fonds pourrait être alimenté par différents ministères (Éducation nationale, Culture, Jeunesse...) ;
- le ministre de la Jeunesse pourrait inciter les membres de l'Union européenne à développer des actions dans ce domaine.

- Exploiter les structures existantes afin de mettre en commun les informations et les pratiques utiles au projet volontaire (PIJ, instituts culturels, EURES...).

- Création d'une structure commune ayant un double objectif. D'une part, elle accueillerait les jeunes locaux pour l'accompagnement de projets et pour assurer le suivi à leur retour. D'autre part, elle accueillerait des jeunes volontaires européens séjournant en France afin de les informer et de les soutenir dans le cadre de démarches administratives et de leur intégration dans le pays. Il serait préférable que le projet soit mis en place au niveau régional, national et européen.

- Sensibiliser les jeunes pour promouvoir l'engagement volontaire par le biais de l'échange européen :

- par les témoignages de jeunes volontaires (via Internet, forums, lieux d'échange surtout au niveau local) ;

- par un état des lieux des échanges européens (recensement des projets par catégorie : champ d'action, pays...) ;

- par la mise en avant de l'intérêt du volontariat dans le parcours personnel (valorisation via les médias, invitation à participer aux jurys de projets après en avoir mené un...).

- Création d'une structure réfléchissant et mettant en œuvre des actions pour valoriser l'engagement des jeunes. Cette structure serait composée, entre autres, de jeunes (issus d'associations, du CNJ...) et devrait valoriser tous les engagements (associatif, humanitaire, politique, syndical...) sous tous leurs aspects : épanouissement personnel, acquis d'expérience, utilité à l'ensemble de la société, échange, citoyenneté.

- Inciter et soutenir les réseaux information jeunesse dans leur communication auprès de la population. La communication pourrait se faire :

- par l'intermédiaire du système éducatif (CFA, collèges, lycées, universités) en mettant des affiches et/ou des dépliants sur le réseau d'information le plus proche dans tous les établissements mais aussi en incitant les établissements à faire visiter à chaque classe (sur le temps scolaire) le point d'information jeunesse le plus proche ;

- par l'intermédiaire des missions locales, des ANPE, des associations locales.

■ Sur la valorisation de l'engagement

- Dans le cadre de la VAE, il faudrait reprendre le support existant appelé « Passeport du bénévole ». Cet outil est parfaitement utilisable dans le cadre de la VAE. Néanmoins, il faudrait retravailler sa forme et la liste des compétences en annexe devrait être calquée sur la liste des compétences reconnues pour la VAE.

- Au vu de la création d'une carte européenne d'assurance maladie, le point concernant l'accès aux prestations sociales est en partie résolu. Toutefois, nous proposons que les trimestres de volontariat soient pris en compte lors du calcul final des cotisations pour la retraite.

- Nous proposons que, dans le code du Travail, les activités de volontariat d'une durée maximale d'un an soient ajoutées à la liste des raisons pouvant susciter un congé sabbatique – le but étant de garantir au volontaire qu'il pourra retrouver son emploi à son retour.

- Nous considérons que le fait de prendre en compte l'engagement volontaire dans le calcul des frais de scolarité est une mesure remettant en cause le principe d'équité sociale. Nous nous y opposons donc.

- Nous demandons que soient clarifiées les dispositions visant à intégrer l'engagement volontaire dans le système de crédit ECTS.

- Il serait intéressant de faire mention, sur les bulletins scolaires de collège et de lycée, de l'engagement volontaire de l'élève, cela à sa demande.

- Nous proposons que, dans chaque pays de l'UE, les sociétés de transports (publiques et privées) fassent bénéficier les volontaires d'un dégrèvement tarifaire. Pour les sociétés privées, ce dégrèvement serait compensé par une aide de l'État en question. Il s'agirait ainsi d'une augmentation indirecte du budget du programme européen Jeunesse.

- Nous souhaiterions voir se pérenniser à long terme l'allocation d'une part du budget communautaire, comme cela se fait actuellement.

■ Sur la discrimination et l'engagement

- Dans l'optique de réduire les problèmes liés à la méconnaissance des différentes cultures d'Europe, et notamment sur les minorités « transfrontalières », nous proposons la création d'une caravane culturelle européenne. Cette caravane pourra remplir plusieurs missions à la fois. D'une part elle pourrait être une plate-forme d'expression pour chacun des pays de l'Union mais également pour toutes les minorités européennes, telles que les Tziganes par exemple. Il serait également intéressant d'insister sur les territoires d'outre-mer, appartenant à l'Union mais dont la localisation géographique les en éloigne. D'autre part, cette caravane pourrait communiquer, informer et sensibiliser sur le volontariat européen où des personnes de toute l'Union parleraient de leurs expériences tout en assurant un soutien documentaire nécessaire et important. Dans la mise en œuvre d'une telle action, nous suggérons que la caravane soit composée d'un jeune représentant de chaque pays et/ou minorité. Ces personnes devront parler la langue du pays d'accueil de la caravane ou, le cas échéant, une langue faisant référence dans le pays, comme

l'anglais par exemple. Le déroulement se ferait sur deux années ou vingt-cinq mois, avec un mois par pays de l'Union. Ainsi, l'engagement sur la caravane pourrait se faire dans le cadre d'un SVE court. Le choix des lieux d'accueil de la caravane pourrait se faire sur le principe d'un appel à candidature des collectivités locales et des structures intéressées. Par ce biais, on s'assurerait d'un bon accueil de la caravane et que son arrivée soit considérée comme un événement important sur le plan local. Nous pensons que les structures éducatives et œuvrant dans les milieux sociaux défavorisés devraient être prioritaires.

- Nous proposons que soient diffusés des spots télévisés dans le but de faire découvrir les différentes cultures au sein de l'Union. Il faudrait reprendre le modèle utilisé lors de l'élargissement en mai 2004.

- À propos de la création d'une journée pour la lutte contre la discrimination, nous pensons qu'il serait préférable d'accentuer les actions et la communication sur la journée de l'Europe, le 9 mai, et de favoriser les actions menées lors de cette journée ainsi que d'aider à la mise en place d'une « semaine de l'Europe » autour de cette journée.

2. Sur le référendum et la mobilisation des jeunes

La démarche

Nous avons choisi de fonctionner de la manière suivante : à partir des points semblant préoccuper les jeunes, nous avons tenté de cerner ce que faisait l'Union européenne actuellement sur ces thèmes et essayé de voir ce que

proposait le traité constitutionnel – cela ayant pour but de montrer les enjeux européens et d'en faire prendre conscience.

Nous nous sommes répartis autour des thèmes suivants : la justice, le social, l'environnement, la culture, les études et loisirs, la solidarité internationale et l'économie.

Éclaircissements

■ Sur la justice

La thématique devait reprendre tout ce qui était justice, démocratie et égalité.

Avec les traités actuels

- CJCE (Cour de justice des communautés européennes) : elle ne concerne que les États membres et veille au respect des traités.
- CEDH (Cour européenne des droits de l'homme) : elle concerne quarante-cinq États (Conseil de l'Europe) et veille au respect de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- Certains domaines de coopération. Par exemple, la PESC (politique européenne de sécurité commune) : il s'agit surtout d'un processus intergouvernemental, comme la coopération judiciaire et policière.

Avec le traité constitutionnel

- La CJCE devient la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne).
- Charte des droits fondamentaux de l'Union (reprend la CEDH, les chartes sociales et les jurisprudences de la CEDH et de la CJUE).
- Concernant le principe de la démocratie représentative : un million de citoyens ressortissants d'un nombre significatif d'États membres peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission, dans le cadre de ses attribu-

tions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application de la Constitution.

Concernant l'égalité homme-femme : il n'y a pas de changement significatif, si ce n'est que le principe d'égalité est souligné.

■ Sur le social

Il s'agissait de regarder les politiques visant à améliorer les conditions sociales.

Avec les traités actuels

Peu de choses concrètes actuellement, hormis certaines dispositions comme EURES et les fonds comme le FEDER qui peuvent aider à l'emploi.

Avec le traité constitutionnel

- Il n'y a pas de réelle politique dite sociale. On insiste essentiellement sur la volonté d'harmonisation suivant les législations nationales.
- Le traité constitutionnel envisage la possibilité de réaliser une politique sociale commune, mais ne la met pas en place. Le traité laisse donc la porte ouverte à une politique sociale commune.

■ Sur l'environnement

Avec les traités actuels

L'UE soutient et coordonne les efforts des États membres et vérifie qu'ils se montrent à la hauteur des engagements qu'ils ont pris. Quelques exemples d'actions : les baisses significatives des rejets industriels et des substances toxiques ; l'interdiction ou la limitation de l'utilisation de nombreux pesticides et substances chimiques dangereuses ; la diminution des pluies acides, le recyclage des déchets,

l'amélioration de l'épuration des eaux usées et le soutien des entreprises travaillant à la réduction de leur impact sur l'environnement.

- La politique de l'Union européenne s'organise sous forme de programmes d'actions. Le programme en cours (2001-2010) s'articule autour de la pollution de l'air, du recyclage des déchets, de la gestion des ressources, de la protection des sols, de l'environnement urbain, de l'utilisation raisonnée des pesticides et de l'environnement marin.

Avec le traité constitutionnel

- Promotion d'un environnement équilibré et durable.
- Gestion de la préservation et conservation des ressources maritimes.
- Principes de précautions et d'actions préventives ; principe de pollueur-payeur.
- L'Union travaille en tenant largement compte des données scientifiques et prend en compte la diversité des situations des États membres.
- Promotion de l'efficacité énergétique, des économies d'énergies, et du développement des énergies nouvelles et renouvelables.

■ Sur la culture

Avec les traités actuels

- Volonté de création d'un espace culturel européen.
- Mise en œuvre de nombreux événements et projets tels que les « Villes européennes de la culture », Netd@ys, le projet « Debora », « Culture 2000 »...
- Aide aux jumelages et aux journées du patrimoine.

Avec le traité constitutionnel

- Favorisation des projets culturels et de la coopération entre les États membres.

- Reconnaissance des différentes cultures en Europe.

■ Sur les études et les loisirs

Avec les traités actuels

- Mise en place du LMD, Programme de mobilité européenne, formation professionnelle (Leonardo).

Avec le traité constitutionnel

- Dans le traité, les volets traitant de l'éducation sont renforcés en encourageant la coopération des États membres et, si nécessaire, en complétant et en soutenant les actions à l'intérieur des pays.
- Mise en œuvre de la formation professionnelle et promotion des enjeux sportifs.

■ Sur la solidarité internationale

- L'aide internationale humanitaire ne sera plus un simple appui financier des ONG, par le biais du programme ECHO, mais une compétence d'appui de l'Union européenne, complétant les actions des différents États. Les jeunes pourront y prendre part à travers un Corps volontaire européen d'aide humanitaire.
- Pour ce qui concerne l'aide au développement, la politique de l'Union passe par la mise en place de programmes pluriannuels d'appui et de coopération aussi bien avec les pays tiers qu'avec les pays en développement. Les États membres conservent donc leur propre autonomie politique en ce qui concerne ces questions. Les actions de l'Union et des États membres ne font que se compléter et se renforcer mutuellement.

■ Sur l'économie

Avec les traités actuels

- L'Europe dispose actuellement d'une poli-

tique monétaire commune pour l'ensemble des pays de la zone euro, dont les objectifs sont définis par le traité d'Amsterdam.

- L'Europe bénéficie d'une politique douanière commune avec le tarif extérieur commun.
- Politique agricole commune.
- Un marché intérieur important qui a pu se développer grâce à l'assurance de la libre circulation des biens, services et travailleurs.
- Divers fonds européens destinés à favoriser le développement économique de régions en difficulté.
- Politique commune en matière de recherche (EURATOM, ESA).
- Politique commune de négociation lors des cycles de négociation de l'OMC notamment.

Avec le traité constitutionnel

- Le traité d'Amsterdam définissant les objectifs de la politique monétaire est confirmé. Le système européen de banque centrale a pour mission de contrôler l'inflation de la zone euro. La banque européenne pourra cependant répondre aux orientations du Conseil des ministres des Finances européens si cette sollicitation est en accord avec l'objectif de contrôle des prix.

- Le traité prévoit le renforcement de la coopération entre les pays de l'Union par l'intermédiaire de la Commission européenne. Le traité envisage donc la coopération, mais en aucun cas n'impose ce regroupement. Les différentes politiques économiques qui peuvent être mises en place restent dans le domaine de compétence exclusif des États. Mais ces politiques ne doivent pas porter atteinte à la libre concurrence au sein de l'Union.

Les propositions

Pour la mise en œuvre de la présentation des travaux de la commission « Europe » concernant le traité constitutionnel européen, après vérification par un expert, la commission proposait :

- La réalisation d'un communiqué de presse pour une diffusion médiatique.
- Une diffusion sur Internet pour une mise en ligne sur les sites des CDJ, des associations nationales...
- Une diffusion auprès du CIDEM et du CIDJ.
- La réalisation d'une plaquette d'information.

Comment mobiliser et impliquer les jeunes dans la réussite d'un grand projet national tel que la candidature de Paris aux JO de 2012 ?

Les propositions de la commission « Engagement »

La commission « Engagement » a tenu à mettre en place une méthode de travail avec des propositions concrètes, susceptibles d'être appliquées à tout projet d'une ampleur nationale, à l'image de Paris 2012.

Il nous semble important de souligner la volonté de transposabilité de ce travail.

Le contexte

De nos jours, le regard des jeunes sur la société ainsi que les représentations de la société sur les jeunes ont évolué. Ces évolutions ont entraîné des formes nouvelles d'engagement.

Les jeunes rencontrent des difficultés identitaires par rapport à la société, aux institutions traditionnelles, à la politique. Ces difficultés induisent une diminution du sentiment d'appartenance au groupe, une désertion des formes traditionnelles d'engagement telles que l'adhésion aux syndicats, partis, associations.

De même, il apparaît que notre société traverse une crise idéologique. Les jeunes ont des inquiétudes et des incertitudes par rapport à leur avenir, entraînant une projection d'eux-mêmes à court terme. Cette crise révèle la fin d'une vision d'un

monde idéal à construire : selon Jacques Ion, « hier, on s'engageait pour que demain soit meilleur qu'aujourd'hui (c'est le mythe du progrès), alors qu'actuellement, on s'engage pour que demain ne soit pas pire qu'aujourd'hui ».

Les jeunes s'engagent donc toujours, mais différemment. Ils préfèrent s'engager sur des projets ponctuels véhiculant des valeurs de manière directe et immédiate (développement des pratiques auto-organisées, manifestation contre le racisme, Téléthon...).

C'est dans ce cadre, après avoir défini les éléments significatifs ou non de l'engagement, que nous nous sommes interrogés sur les moyens à mettre en œuvre pour mobiliser et impliquer les jeunes dans la réussite d'un grand projet national tel que Paris 2012. Il nous a semblé important de travailler sur les trois aspects suivants : l'adhésion, la participation, et la valorisation de l'engagement des jeunes.

Les constats

■ Les vecteurs de l'engagement des jeunes

À partir des expériences des membres de la commission et des différents temps d'échange, nous établissons que les jeunes s'engagent plus facilement dans les cas suivants :

- Lorsqu'ils peuvent s'identifier aux valeurs du projet. Ces valeurs doivent être en adéquation avec le système de référence du jeune. Les valeurs du projet doivent également être facilement identifiables.
- Quand le projet est synonyme de rencontre et comporte un aspect convivial.
- Quand les jeunes peuvent être acteurs du projet, responsables dans sa préparation, sa réalisation. Il semble important de mettre en place des lieux d'échange et de réflexion.
- Lorsque le projet présente une organisation en adéquation avec les attentes, les besoins et la réalité socio-économique des jeunes (dates du projet, tarifs préférentiels, transport, hébergement, etc.).
- Quand un projet national intègre une dynamique locale et territoriale.

- Si des personnalités s'engagent autour du projet.
- Si le message promotionnel est attractif.
- Quand l'information inhérente au projet est diffusée via les réseaux de communication formels (institutionnels, fédérations, associatifs) et non formels (groupes de jeunes, bouche-à-oreille, etc.).
- Lorsque la diversité des moyens de communication est utilisée pour véhiculer l'information (courriels, SMS, presse écrite, webzines, etc.).

Les propositions

■ L'adhésion et la participation des jeunes à un grand projet national

Propositions d'actions en amont du projet national

Promouvoir le sens du message

Les supports de communication devront véhiculer les valeurs liées au projet, de façon à ce que le maximum de jeunes puissent donner du sens à celui-ci et se l'approprier.

Cette appropriation pourrait également se faire par la réalisation de concours : réalisation d'une fresque, d'un logo ou d'un symbole représentant les valeurs véhiculées par le projet, solliciter les écoles de France pour trouver le nom de la mascotte ou d'une structure.

Expliquer en quoi le projet national est proche des jeunes

Informar les jeunes par d'autres jeunes mobilisés et impliqués dans le projet national. Des jeunes licenciés sportifs pourraient démarcher toutes les structures d'accueil jeunesse (associations, établissements scolaires, clubs sportifs...) afin de sensibiliser et d'informer autour du thème du projet et de le rendre le plus accessible possible au public cible.

Assister et donner des moyens pour l'émergence et la réalisation de projets en rapport avec l'évènement

Il s'agirait de soutenir les initiatives des jeunes autour de projets intégrant la dynamique de l'évènement.

Associer l'évènement à une grande cause nationale (santé publique, solidarité...)

Profiter du grand projet pour diffuser un message d'intérêt public en associant l'évènement à une grande cause (« le tabac, c'est tabou aux JO », « aux JO, j'emballe en déballant mon préservatif »).

Propositions d'actions se déroulant pendant le projet national

Participation des jeunes

Nous proposons que les jeunes puissent participer à l'évènement :

- en prenant en compte leurs compétences pour que chacun puisse s'investir dans l'organisation et la promotion du projet ;

- en donnant la possibilité au plus grand nombre d'être spectateur de l'évènement.

Accessibilité et convivialité

Dans l'idée d'accéder le plus facilement au lieu de déroulement de l'évènement, les points suivants pourraient être pris en compte dans l'organisation :

- circulation plus tardive des transports ;
- tarifs préférentiels (carte jeune pour transports, billetterie, services annexes...) ;
- création d'une « pochette d'accueil jeune » contenant des informations pratiques et objets de prévention tels que plans, programmes, préservatifs, alcootests, pin's, etc.

Hébergement

Au regard des difficultés déjà rencontrées lors d'évènements antérieurs, il conviendrait d'adapter l'offre aux jeunes tant d'un point de vue financier que quantitatif. Pourraient par exemple être mis à disposition des lieux comme :

- les CROUS ;
- les CREPS ;
- les auberges de jeunesse ;
- un réseau « chez l'habitant », plus économique, avec un échange à la clé ;
- les internats des établissements scolaires ;
- des hôtels dans le cadre d'un partenariat.

La création d'un label indiquant un réseau où l'on pourrait manger et dormir à des tarifs préférentiels pourrait être envisagée.

Retransmission de l'évènement au plan local et national

Afin de partager l'engouement et l'intérêt du projet national, des retransmissions de celui-ci pourraient être organisées dans des lieux ouverts et accessibles à tous. Le but serait de permettre l'échange, le partage et le sentiment de cohésion sociale autour de l'évènement. Ces rassemblements publics pourraient être l'opportunité pour les structures associatives et sportives locales de venir à la rencontre des jeunes.

Délocaliser l'impact de l'évènement

Toujours dans le partage des émotions liées au projet national, il nous semble important d'encourager et de soutenir les communes désirant organiser à leur échelle un site olympique, dans lequel il pourrait y avoir :

- une retransmission des épreuves sur écran géant ;
- une présence des structures associatives, sportives et culturelles locales ;
- une présence des jeunes issus du milieu sportif local pour expliquer l'historique et les règles du jeu des sports les moins connus ;
- des démonstrations de certains sports en y intégrant la population locale ;
- le passage de la caravane (évoqué ci-après) ;
- une organisation d'olympiades intercommunales, interscolaires.

Propositions d'actions en aval du projet national

Partage des expériences

Dans un souci de partage du grand projet national, nous proposons de soutenir et de donner des moyens à tout témoin (jeune ayant participé ou été spectateur à Paris 2012) de l'évènement de le retranscrire localement à son retour (exposition de photographies, projection audiovisuelle de rétrospectives des jeunes engagés et/ou spectateurs).

Prévoir et anticiper les retombées du grand projet national

Dans le cadre du grand évènement national, des infrastructures et des actions émergeront. Pour ne pas se limiter à l'évènement national, l'impact doit être pensé en amont. Comme dans d'autres évènements nationaux semblables à Paris 2012, les modifications doivent prendre en compte la spécificité de la jeunesse (budget, hébergement, transport et restau-

ration). Les aspects techniques liés aux besoins du projet en lui-même devraient faire l'objet d'une consultation en amont afin que les infrastructures et les différentes actions puissent répondre aux besoins des jeunes.

Propositions d'actions transversales à l'évènement national

Promotion par le biais de caravanes

L'outil « caravane » serait un moyen de fédérer l'évènement au sein du territoire national afin de mobiliser, d'informer, de faire participer et de retranscrire les valeurs ainsi que l'état d'esprit général de l'évènement. Dans cette optique, nous préconiserions, dans l'organisation de cette caravane, de :

- mobiliser des jeunes impliqués (tels des licenciés sportifs pour Paris 2012) ainsi que des professionnels et des acteurs directeurs, présents ou passés (comme des anciens médaillés) pour informer et témoigner de leur expérience par rapport au grand évènement national ;
- passer par des activités interactives, telles que des démonstrations sportives pour les JO Paris 2012, où les jeunes pourraient s'initier.

Accessibilité et médiatisation à tous et pour tous de l'évènement

Tout évènement national se doit d'exclure toute forme de discrimination (sociale, ethnique ou culturelle) en appréhendant, par exemple, avec équité et égalité les jeux Olympiques et Paralympiques.

■ Valorisation : institutionnaliser l'engagement

Sans remettre en cause la dimension intergénérationnelle nécessaire à tout évènement, des outils existants (médaille de la jeunesse et des sports) ou à créer devront concerner spécifiquement l'engagement de la jeunesse. Ces

outils devront être remis de manière solennelle par un représentant de l'État.

Nos propositions sont les suivantes.

Valoriser l'engagement des jeunes de manière événementielle

Cela en créant des tribunes médiatiques propres à la valorisation de l'engagement dans le cadre d'un projet national

- À titre d'exemple, cela pourrait être l'organisation d'une journée ou d'une nuit sur l'engagement. La médiatisation nous semble primordiale dans l'idée de mettre en avant le jeune qui s'engage tout en donnant envie à d'autres de s'engager.
- Ces nuits ou journées de l'engagement permettraient de remettre un document ou autre qui aurait pour objectif de reconnaître l'investissement du jeune lors d'un événement national.
- Celui-ci serait remis par l'institution nationale concernée.
- Cette proposition est applicable tant au niveau national que local.

Dans le cadre de Paris 2012, le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le président du Comité national olympique et sportif français pourraient recevoir les lauréats en présence de sportifs de haut niveau au ministère.

Par ailleurs, des moments de rencontre, de partage à caractère symbolique et non médiatique pourront être mis en place. Pourquoi ne pas formaliser des moments consacrés aux bénévoles en présence des acteurs du projet pour permettre des échanges entre passionnés et ainsi favoriser les relations privilégiées entre personnes ?

Valoriser l'engagement des jeunes de manière continue

Instauration d'un passeport national de l'engagement

L'objectif serait de valoriser les savoir-faire et les compétences acquises lors de diverses expériences bénévoles, au niveau national. Ce passeport permettrait de reconnaître les acquis et de les faire valoir. Il serait fait mention, en plus de la durée de l'action, des tâches effectuées et des compétences acquises pendant l'évènement. Cet outil serait applicable également à la candidature de Paris 2012.

La création d'une commission paritaire permettant d'associer le plus possible d'acteurs et d'institutionnels offrirait une validation des plus objectives. Ses critères d'évaluation pourraient varier selon la mission, le nombre d'heures passées, le nombre de personnes encadrées, etc.

Les bénévoles pourraient ainsi compléter leur formation. Cela pourrait aussi s'associer à d'autres modes de validation comme la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou le gain de points à l'entrée en IUFM (ou dans d'autres cursus de formation personnelle et/ou professionnelle).

Harmonisation au niveau européen

Dans les perspectives d'europeaniser les échanges culturels, politiques et sportifs, le Conseil national de la jeunesse propose un passeport européen.

Celui-ci s'appuie sur les mêmes modalités que le passeport national.

Cette démarche s'inscrit dans l'harmonisation des diplômes universitaires européens (cf. la réforme LMD : cette démarche serait intégrée parmi les possibilités d'acquisition des ECTS).

Cela permettrait aux citoyens européens de bénéficier dans leur pays de la même valorisation que les Français suite à leur investissement lors des JO Paris 2012.

Comment promouvoir l'égalité des jeunes dans l'accès à l'emploi ?

Les propositions de la commission
« Cohésion sociale »

Le contexte

« **D**epuis plus de vingt ans, le taux de chômage des jeunes est le double de celui de la population active en France. Il atteint 40 à 50 % dans certains quartiers défavorisés », dixit Laurent Hénart, secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes (introduction du plan de cohésion sociale).

Avant tout, il nous a paru essentiel de préciser notre définition de la notion de travail. Pour nous, celui-ci est une activité régie par un contrat, définissant notamment le temps de travail, la durée du contrat, la rémunération et la fonction, fixant des droits et des obligations. En lien ou non avec une formation et des qualifications, l'emploi nécessite et permet l'acquisition des compétences.

Il semble important de rappeler que l'activité ne donnant pas droit à un salaire (volontariat et bénévolat) ne peut être considérée comme un emploi mais ne doit pas être dévalorisée.

L'accès au marché du travail et à l'emploi doit se faire dans le respect du principe d'égalité. Ce même principe favorise la construction de projets d'avenir.

Ainsi l'on observe que la problématique de l'emploi chez les jeunes représente un enjeu considérable : la jeunesse s'interroge sur son avenir professionnel.

Nous constatons également aujourd'hui que l'emploi chez les jeunes est devenu une priorité nationale. Celle-ci peut être mise en perspective avec le renforcement des politiques européennes de jeunesse.

La commission « Cohésion sociale » a choisi d'aborder la question suivante : « Comment promouvoir l'égalité des jeunes dans l'accès à l'emploi ? » En s'appuyant sur le plan de cohésion sociale et sur la loi d'orientation sur l'école, qui ont constitué les éléments de base de notre réflexion, la commission a décidé d'émettre des propositions selon trois axes : la formation, la recherche d'emploi, l'accès à l'emploi. Ce thème a été étudié afin de réduire au mieux les situations discriminatoires subies par certains jeunes issus de tous milieux sociaux, culturels, géographiques... La jeunesse a besoin de reconnaissance et l'emploi lui permet un épanouissement essentiel à son évolution personnelle et professionnelle. Le travail est un droit, indispensable à l'intégration de chaque individu.

Les propositions

■ Sur la formation

Nous considérons que les métiers manuels (industrie, commerce, artisanat, agriculture,...) gardent l'image de métiers contraignants. En parallèle, les filières professionnelles et d'apprentissage ne bénéficient pas d'une image valorisée et valorisante. Nous proposons l'intervention de professionnels dans les établissements, notamment par l'institution d'un ambassadeur, dans chaque ville, dont l'objectif serait d'améliorer l'image de ces filières et des métiers manuels.

Il s'avère que certaines filières générales ne permettent pas une insertion rapide dans le monde professionnel (ex. : psychologie, sociologie, droit, histoire...). Pour pallier ce problème, nous préconisons la généralisation des stages dès les premières années de formation, l'objectif étant de promouvoir et d'informer sur la possibilité de faire des stages dans ces cursus.

À l'heure actuelle, le système scolaire ne permet pas de changer de filière en raison du cloisonnement du système éducatif. Nous proposons, dans une période d'adaptation, de

penser à des passerelles en créant des modules de transition en fonction de la voie professionnelle choisie par le jeune. Cela permettrait de changer d'orientation, en passant d'un cursus général à un cursus professionnel et inversement.

Les jeunes obtiennent peu, ou n'obtiennent pas, de réponses à leurs attentes en matière d'aide à l'orientation (ex. : mauvaise orientation subie pour certains jeunes). Pour y remédier, nous suggérons une formation plus approfondie des conseillers d'orientation psychologues sur les situations socio-économiques locales.

■ Sur la recherche d'emploi

Nous constatons un manque d'efficacité des organismes de l'emploi, en raison d'un déficit d'effectifs, de moyens, et de formations. Les agents rencontrent des difficultés face à un nombre toujours croissant de demandeurs d'emploi. Outre l'augmentation du nombre de postes mis en place par le plan de cohésion sociale, il faut nécessairement améliorer l'efficacité et la qualité des prestations.

Pour cela, nous proposons d'adapter l'effectif chargé des relations avec les entreprises. Le but est d'optimiser le recensement de leurs

offres d'emploi. De plus, ces personnels pourraient également agir en qualité de conseillers en informant l'employeur sur les dispositifs d'aide au recrutement dont il peut bénéficier.

Mais il est également essentiel de donner de véritables moyens aux maisons de l'emploi. Celles-ci devront créer des passerelles entre les différents services de recherche d'emploi, notamment par un transfert de dossiers entre ANPE, ANPE cadres, missions locales...

Il y a une véritable inadéquation entre les formations et les offres d'emploi. L'objectif est d'harmoniser la réalité du bassin économique avec les formations locales existantes. Nous préconisons, par conséquent, de promouvoir les centres de formations universitaires proposant des enseignements théoriques soutenus par l'alternance. La pratique et la théorie sont en effet aussi importantes l'une que l'autre pour accéder au monde du travail.

■ Sur l'accès à l'emploi

Les jeunes diplômés ont aussi des difficultés à accéder à l'emploi durable. Nous proposons que le programme 2 du plan de cohésion sociale soit étendu en permettant aux jeunes diplômés le soutien des missions locales dans leur recherche d'emploi.

Suite à la recrudescence du nombre de Rmistes et de chômeurs de longue durée chez les jeunes, il faudrait leur redonner goût au travail en réduisant la précarité des jeunes travailleurs. Nous proposons que les revenus du travail soient supérieurs au revenu du chômage en réévaluant à la hausse par exemple le SMIC et la prime pour l'emploi.

Par ailleurs, pour le travail à temps choisi (partiel) et afin de faire la différence entre les personnes avec ou sans emploi, la commission propose d'accorder un complément de salaire pour tous (sous conditions) en incluant ceux qui n'ont jamais été inscrits au chômage.

Enfin, afin de faciliter l'accès à l'emploi pour tous, nous proposons l'attribution de chéquiers emplois-services au prorata du nombre d'heures travaillées par les bénéficiaires (ex. : familles monoparentales) afin qu'ils puissent gagner en disponibilité.

Axes transversaux

■ Sur l'information

Il semble obligatoire de faciliter l'accès à l'information afin de pallier la méconnaissance des structures de formation, de recherche d'emploi, des dispositifs d'aide à l'accès à l'emploi, des contrats aidés et des possibilités d'aide à la création d'entreprises.

Nous préconisons la création d'un livret rassemblant l'ensemble des informations, des dispositifs et des structures de formation, de recherche et d'accès à l'emploi. Sa diffusion se fera par le biais des maisons de l'emploi, mais aussi des collectivités locales et des autres structures concernées, sous la tutelle des ministères de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

■ Sur les discriminations

(Cette question n'a pas pu être approfondie, car c'est une large question qui demande une réflexion globale.)

La mise en place de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) permet de sanctionner les faits discriminatoires, mais il semble qu'un aspect pédagogique mettant en valeur les bonnes pratiques soit nécessaire. Nous proposons de promouvoir et de généraliser les dispositifs de

lutte contre toutes les sortes de discriminations liées à l'accès à la formation, notamment par les grandes écoles et les classes préparatoires. Par ailleurs, il semble important de permettre l'égalité des chances dans la recherche et l'accès à l'emploi en élargissant le nombre de signataires de la « Charte de la diversité ».

■ Sur la mobilité

Compte tenu des inégalités territoriales constatées, entre autres, pour les secteurs urbains et ruraux, mais également des difficultés à se déplacer dans le cadre de la recherche ainsi que de l'accès à l'emploi, il apparaît pertinent de rechercher, par la mobilité, l'égalité des chances. La commission propose de pérenniser et de promouvoir l'aide à la mobilité pour tous, en facilitant financièrement l'accès aux transports en commun pour la recherche mais également pour l'accès à

l'emploi. Nous souhaitons également le développement des transports publics dans les milieux ruraux et dans les zones urbaines mal desservies.

Conclusion

La question de l'emploi, et en particulier celui des jeunes, est aujourd'hui au cœur des réflexions, tant nationales qu'européennes, mais c'est avant tout la question de l'intégration de chaque individu qui aujourd'hui correspond à de grands enjeux de société.

Dans la perspective de cette dynamique d'action et pour lutter contre le chômage des jeunes, nous nous sommes appuyés sur les lois et dispositifs existants. Mais nous souhaitons insister sur l'égalité d'accès à l'emploi des jeunes et, pour cela, sur l'effectivité et la mise en pratique des mesures envisagées.

Comment mieux prévenir les conduites à risque (addictions et sexualité) chez les jeunes ?

Les propositions de la commission « Parcours individuel »

Le contexte

« **L**a prévention est définie comme l'ensemble des actions visant à réduire l'incidence (prévention primaire) ou la prévalence (prévention secondaire) des maladies et à réadapter l'individu dans la société (prévention tertiaire) », d'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Nous partons du constat que la sécurité routière, les infections sexuellement transmissibles (IST), les substances addictives licites et illicites, les jeux risqués, la nutrition, la violence, les risques auditifs et le suicide peuvent être abordés de la même façon. Après avoir pris connaissance des différents thèmes abordés par les commissions antérieures, la commission a choisi d'étudier l'amélioration de leur prévention commune.

Les constats

- La circulaire n° 98-108 du 1^{er} juillet 1998 (modifiée par la circulaire n° 2003-21 du 1^{er} décembre 2003), qui stipule que chaque établissement scolaire doit mettre en place un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), n'est pas suivie sur l'ensemble du territoire.
- Très peu d'actions réalisées en milieu scolaire

re sont mises en place sur du long terme, ce qui ne permet pas aux jeunes de devenir acteurs et responsables de leur santé.

- Le volume horaire consacré aux dispositifs réglementaires de l'Éducation nationale sur les thèmes de la sexualité, de la nutrition et, plus généralement, des conduites à risque n'est pas assez important et ne permet pas de mettre en place un réel plan d'action.

- Les associations intervenant dans les écoles sont uniquement des associations ayant l'agrément de l'Éducation nationale. Or leur répartition sur le territoire présente de fortes disparités qui engendrent des inégalités.
- Très peu de structures sont adaptées aux horaires des jeunes ; elles sont souvent ouvertes pendant que les jeunes travaillent ou sont à l'école. Par exemple, pour se rendre dans un planning familial, les jeunes sont contraints de s'absenter des cours, car les permanences ne sont assurées qu'aux heures de bureau et seulement en semaine.
- Les professionnels de la santé restent peu formés à détecter les addictions et le mal-être.
- Il existe de multiples actions mises en place tant au niveau local que national, mais il n'y a que très peu de coordination entre les différents acteurs, ce qui entraîne un manque d'efficacité et un éparpillement des actions.

Les propositions

■ 1. Améliorer la diffusion de dispositifs déjà existants

- Remettre en place les numéros verts (plus simples à retenir et gratuits) des structures de prévention et des centres d'écoute.
- Conforter la légitimité du CESC (réévaluation des budgets, faire connaître le CESC à l'ensemble des acteurs de l'école afin qu'il soit reconnu au même titre que les autres composantes de l'éducation). Veiller à ce que chaque établissement dispose d'un CESC dont les membres apprennent à élaborer un diagnostic du public, des besoins et des moyens, diagnostic qui permettra la construction d'un projet cohérent et adapté à la situation de l'établissement.
- Adapter les horaires des structures sociales ou de loisirs au temps des jeunes pour une

meilleure diffusion de l'information, une plus grande fréquentation de ces structures et donc une meilleure « identification » de ces lieux par les jeunes. Mettre en place des systèmes de permanence le soir et le week-end, en ouvrant plus tard pour allonger le temps de travail dans la soirée.

- Diffuser les guides déjà existants (Guide santé du Réseau information jeunesse, par exemple) dans les lieux fréquentés par les familles et les jeunes (salles d'attente des médecins et des hôpitaux). Impliquer les mutuelles, en leur demandant d'envoyer ces guides à leurs adhérents.
- Recenser les initiatives locales et nationales afin de s'inspirer des actions déjà mises en place dans les départements.
- Encourager et soutenir les structures qui essaient de regrouper des acteurs venant de différentes associations et d'organismes nationaux, et qui tentent de mutualiser les expériences.

■ 2. Créer de nouveaux supports de communication en direction des jeunes

- Se servir de l'outil Internet comme support en matière de prévention (mise en place, sur les sites et les messageries instantanées fréquentés par les jeunes, de banderoles indiquant un site portail où ils pourraient s'informer et dialoguer en ligne avec des professionnels).
- Encourager les opérateurs de téléphonie mobile à diffuser, par SMS, les coordonnées des structures de prévention.
- Créer un numéro vert permettant de rediriger les appels vers des associations locales.
- Faire apparaître les numéros des structures nationales (SOS Suicide, Drogues alcool tabac info service...) au dos de la carte nationale de lycéen, des agendas scolaires et des cahiers de correspondance (une description succincte devra apparaître, quand cela est possible).

■ 3. Renforcer les interventions en milieu scolaire

- Allier des actions ponctuelles et des programmes à long terme (de véritables projets) pour permettre au public ciblé de s'approprier de nouveaux comportements, de moins stigmatiser le concept de prévention et de rendre chacun acteur et responsable de sa santé et de celle des autres.
- Favoriser des interventions ludiques et une pédagogie active.
- Encourager les interventions des associations à l'École. Celles-ci doivent s'inscrire dans un projet pédagogique mené par les enseignants, et en aucun cas elles ne doivent remplacer un cours sans préparation. Ces interventions sont là pour donner une autre dimension au thème abordé et pour apporter une expérience et un savoir. Elles ont uniquement valeur d'exemple et ne doivent pas remplacer le cours. Cela doit être un apport extérieur et non un remplacement de cours.
- Publier un livret, pour aider les enseignants à préparer et à mettre en place des projets pédagogiques en partenariat avec des associations, sur le modèle de celui édité lors de la « Nuit des initiatives ». Celui-ci incitera à faire de la pédagogie active.
- Adapter les volumes horaires et les thèmes des actions de prévention, selon le niveau scolaire. Vérifier l'application de l'organisation des 30 à 40 heures de rencontres éducatives sur la santé en primaire et au collège. Au lycée et durant la formation en alternance, mettre en place au moins une après-midi par an.
- Multiplier le nombre d'intervenants, en impliquant :
 - des professionnels de santé retraités ou non ;
 - des volontaires, dans le sens utilisé par le projet de loi sur le volontariat et l'engagement éducatif ; ils s'inscriront dans le cadre d'un plan d'action du ministère de la Santé et seront ainsi formés et aptes à intervenir ;
 - les bénévoles et permanents des associations préventives.

- Assouplir les conditions de l'obtention de cet agrément par une habilitation provisoire de l'administration (Éducation nationale, Jeunesse, Sports et Vie associative, Santé).

■ 4. Former et informer les professionnels en contact avec les jeunes

- Faire passer la formation de l'AFPS (attestation de formation aux premiers secours) au collège, comme cela est envisagé, dans la circulaire n° 2003-21 du 1^{er} décembre 2003, et la rendre obligatoire pour l'obtention du permis de conduire. En effet, être sensibilisé à la notion d'accident favorise la prise de conscience réelle des dommages corporels et amène à une plus grande responsabilité civique des conducteurs.
 - Créer un module sur la prévention des comportements à risque dans les programmes de formation :
 - du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) ;
 - des BAPAT, BEATEP, BP et brevet d'État ;
 - des IUFM.
- Ce module permettra de repérer les signes avant-coureurs d'un comportement à risque et d'identifier les structures locales et nationales vers lesquelles les jeunes peuvent être pris en charge.
- Créer une unité d'une demi-journée pour les BAFA et BAFD, afin de sensibiliser les animateurs au possible mal-être de l'enfant, grâce à une prise de conscience de l'étendue de leur rôle éducatif. Une documentation de base sera également remise aux stagiaires au cours de cette formation.
 - Proposer un stage aux fonctionnaires, dans le cadre de la formation continue, afin d'inciter les enseignants à poursuivre des actions au sein du CESC.
 - Instaurer une journée de formation continue par an, pour les professionnels de santé. L'objectif est de fournir des éléments pour qu'ils puissent communiquer autour des conduites à risque avec leurs patients.

Comment favoriser la place des jeunes dans la vie associative ?

Les propositions de la commission « Engagement »

Le contexte et les constats

La thématique précédente de la commission « Engagement », répondant à la question « comment mobiliser les jeunes autour d'un grand projet national tel que Paris 2012 ? », partait du constat que les jeunes peuvent et veulent s'engager sur des projets ponctuels. Nous souhaitons maintenant montrer qu'il existe également une volonté de ces jeunes de s'engager sur du plus long terme.

Les associations constatent un vieillissement de leurs effectifs. La question du renouvellement des bénévoles pose donc comme une nécessité d'impliquer davantage et mieux les jeunes dans les instances des associations. Il ne s'agit pas ici de montrer que les jeunes doivent prendre la place de leurs aînés : un échange intergénérationnel est bénéfique au développement et à l'avenir associatifs.

Les échanges sur nos différentes expériences associatives nous ont conduits à nous interroger sur la place accordée aux jeunes dans les associations. À l'heure actuelle, on constate que les jeunes figurent peu dans leurs structures dirigeantes. Nous savons que les associations ont la volonté d'accueillir les jeunes. Il semble donc que la difficulté se situe au niveau de la mise en pratique de cette volonté. Comment des associations peuvent-elles accueillir des jeunes dans leurs structures décisionnaires dans des conditions qui soient profitables aux jeunes et à elles-mêmes ?

Notre réflexion aboutit sur des propositions concrètes articulées autour de trois axes majeurs concernant les associations et les jeunes : l'information, l'intégration et la valorisation.

Les propositions

■ L'information

Les informations concernant les associations existent mais ne sont, cependant, pas toutes exploitées ni exploitables, d'où l'intérêt de les rassembler afin de créer une base de données complète et simplifiée. Nous observons que l'information ne circule pas correctement et semble rester dans les administrations, lieux qui ne sont pas toujours véritablement accessibles aux jeunes. Ce constat permet d'expliquer en partie le manque d'investissement des jeunes dans le monde associatif. Pour y remédier, nous avons déterminé trois axes principaux de travail qui sont les suivants.

Homogénéisation et centralisation

Afin d'homogénéiser le message, il serait souhaitable de coordonner l'information à travers un seul lieu départemental qui utiliserait le même logo et le même fonctionnement sur l'ensemble du territoire français. Nous proposons donc la création d'une « Maison départementale des associations » (MDA).

Celle-ci serait un bâtiment basé dans le chef-lieu du département. Elle serait cogérée par le ministère en charge de la vie associative et le ministère de l'Intérieur dans le but de regrouper de façon cohérente tout ce qui est en lien avec la vie associative. Les objectifs de la MDA seraient de :

- simplifier les démarches administratives en une seule et même structure (transfert des démarches préfectorales vers celle-ci) ;
- regrouper les informations concernant les associations sous forme de bibliothèque de données (recensement des associations actives) ;
- promouvoir les associations ;
- contribuer à leur préservation ;
- former et conseiller pour faire vivre une association.

La MDA serait ainsi un interlocuteur privilégié entre la population et le monde associatif.

Encouragement et incitation à l'engagement associatif

Afin d'inciter les jeunes à s'investir dans le milieu associatif, nous envisageons de :

- développer le thème de l'engagement associatif au cours du cursus scolaire (par exemple durant les cours d'éducation civique), avec notamment l'intervention de personnes engagées dans le milieu associatif et la création de travaux pratiques citoyens (par exemple, jeux de scènes initiés par différentes troupes de théâtre associatives et création de jeux – regroupant les différents membres du bureau et les principaux interlocuteurs des associations – permettant d'assimiler les démarches de création d'association...);
- encourager la distribution d'un dépliant de présentation de la MDA invitant les élèves à s'y rendre afin de connaître les différentes possibilités existantes pour leur engagement associatif (ce dépliant pourrait prendre la forme d'une bande dessinée ou d'un quiz qui serait imaginé par des jeunes).

Rapprochement entre le monde associatif et la population par le biais d'un moment festif et convivial

Afin de promouvoir l'engagement associatif auprès de l'ensemble de la population, nous suggérons l'organisation d'une fête nationale des associations qui aurait lieu à la date anniversaire de la loi de 1901 (1^{er} juillet). Celle-ci serait organisée par les MDA en partenariat avec différentes associations.

■ L'implémentation¹

Une bonne information conduira plus facilement le jeune à s'engager dans le milieu associatif.

1. Néologisme, mot-valise fusionnant les termes *implication* et *intégration*.

En franchissant les portes d'une association, le jeune démarre son parcours du combattant. Lorsqu'on parle d'accompagnement, on entend « marcher avec » ; ainsi le rôle des aînés et des plus expérimentés nous semble primordial. Les associations accueillant les jeunes et voulant les impliquer se doivent d'avoir une réflexion sur la place qu'elles accordent aux jeunes. Dans cette optique, nous avons défini le concept de parcours d'intégration du jeune au sein de l'association, qui correspond à la mise en place d'un véritable parcours d'intégration du jeune pour une meilleure implication de celui-ci.

Pour instituer et formaliser ce parcours, nous proposons la mise en place d'une charte, la « Charte d'intégration des jeunes dans la vie associative » (CIJVA), qui pourra se décliner lors de différents temps d'accompagnement : le temps d'accueil et la formation.

La Charte d'intégration des jeunes dans la vie associative (CIJVA)

La Charte présente les principes partagés (« bénévolat et démocratie...»), l'engagement de l'État (« promouvoir et faciliter l'engagement bénévole, civique et social des jeunes...»), des associations (« mettre en œuvre une éthique d'accompagnement des jeunes...»), en termes d'intégration des jeunes. Ce document sera rédigé par une commission paritaire, composée de membres d'associations, de membres du Conseil national de la jeunesse et de représentants de l'État.

Toute association signataire de cette Charte pourra prétendre à une aide du Fonds national de développement de la participation des jeunes (FNDPJ), créé à cette occasion afin de mettre en place un accompagnement adapté. Cette Charte pourra être un outil d'évaluation d'obtention de tout agrément concernant la jeunesse (« jeunesse et éducation populaire...»). Nous souhaitons souligner l'intérêt d'instaurer un système d'évaluation continue des associations agréées et signa-

taires de la Charte, afin de les aider dans leur travail d'intégration des jeunes (ex. : une évaluation tous les quatre ans).

Réaliser un « guide de bienvenue » national pouvant être personnalisé par chaque structure associative

Un guide de bienvenue rédigé par une commission paritaire et composé d'une partie générale (principes de la loi de 1901, fonctionnement des associations, glossaire, adresses utiles...) et d'une seconde partie personnalisable par les associations (projet associatif, valeurs défendues...) pourra être un des outils de mise en œuvre de la Charte. Il permettra aux jeunes d'acquérir une meilleure connaissance du monde associatif et de l'association à laquelle ils adhèrent en particulier. Le passeport de l'engagement, annexé au guide, favorisera une évaluation de l'engagement du jeune.

Favoriser la formation et l'accompagnement des jeunes dans les associations

La formation se joue à différents niveaux. D'une part, au niveau des personnes ressources au sein de l'association, avec la mise en place d'un système d'accompagnement de qualité et personnalisé. D'autre part, au niveau du jeune pour favoriser sa prise de responsabilité. Pour que ces formations puissent s'intégrer au parcours d'intégration du jeune, elles ne peuvent s'envisager de manière ponctuelle mais bien en termes de formation continue, d'accès à des pôles ressources (maisons départementales des associations...), à des personnes ressources (services de l'État, membres d'associations divers) dans le cadre de réseaux.

Cette Charte et la mise en place de la formation continue avec ses moyens d'évaluation permettront une valorisation de l'engagement des jeunes.

■ La valorisation

L'engagement associatif individuel lié à la prise de responsabilités au travers de l'initiative personnelle du jeune, de la gestion administrative d'une association et de l'encadrement pratique de projets ou de différents publics ainsi que l'engagement d'une association qui encourage les initiatives des jeunes devront être valorisés.

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative doit être garant de la valorisation de l'engagement du jeune, qui devra être reconnu par tous les ministères, sans oublier les institutions et collectivités locales. Doivent aussi participer à cette valorisation les associations (de tous niveaux) dont les jeunes sont membres. Il faut sensibiliser et responsabiliser les administrateurs des associations sur cette question.

Enfin, la valorisation de l'engagement associatif des jeunes passe forcément par la reconnaissance institutionnelle de cet engagement. Cette reconnaissance peut être faite en réfléchissant aux problèmes du statut du jeune engagé.

Mise en place d'un temps aménagé, un « service volontaire », inspiré du service civil existant dans les pays nordiques

La question de la reconnaissance institutionnelle de l'engagement des jeunes nous a amenés à réfléchir à la mise en place d'un temps aménagé, un « service volontaire », inspiré du service civil existant dans les pays nordiques. Un temps d'une durée variable, d'un maximum de 24 mois, réellement valorisable sur un CV. Un temps facultatif qui rentrerait facilement dans le cadre de la loi sur le volontariat.

Il pourrait permettre aux jeunes de 16 à 26 ans qui le désirent de s'engager dans un domaine qui les intéresse (par exemple le Service volontaire européen, ou un engagement d'une durée déterminée dans une association à

objectif précis – handicap, solidarité internationale, lutte contre le sida, prévention routière, prévention des conduites à risque..., la liste est longue, mais on peut d'ores et déjà y inclure les associations reconnues d'utilité publique ou celles possédant un agrément jeunesse et éducation populaire ou sport).

Créer un « passeport national de l'engagement »

Ce service volontaire pourrait être efficace en l'associant avec une valorisation des acquis de l'expérience associative ; l'ensemble sera géré grâce au « passeport national de l'engagement », document unique du ministère de la Jeunesse, reposant sur la Charte (cf. ci-dessus *implémentation*), reconnu par l'ensemble des acteurs, et disponible sur simple demande.

Généraliser et rendre obligatoire la validation des expériences associatives dans le système scolaire, universitaire (LMD) et le monde du travail (ANPE, AFPA...)

Le passeport national pour l'engagement permettra la validation, en VAE, pour chaque volontaire (hors associations affiliées au CNESR et partis politiques), de ses expériences, cela afin que celles-ci puissent être prises en compte soit par les différentes institutions du monde du travail (ANPE, AFPA...), soit par l'Éducation nationale pour une équivalence d'unité d'enseignement pour le LMD (licence, master, doctorat) calquée sur la possession du BAFA qui permet d'obtenir des points lors du concours de l'IUFM, soit par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative en ce qui concerne les brevets d'État. Il faudrait généraliser ces validations d'acquis, voire tendre à les rendre obligatoires (ex. : pour le LMD, le généraliser à toutes les universités).

Ce livret permettra de se poser la question de savoir comment le bénévole a évolué au sein de l'association, ce que cela lui a apporté, et


ce qu'il envisage pour plus tard. Ainsi, cela permettrait aux jeunes d'effectuer un bilan et de valoriser leur engagement au sein du milieu associatif.

Créer un Brevet d'aptitude à la gestion associative (BAGA)

Nous avons également pensé à un brevet ouvert à tous, que nous appelons le BAGA (pour Brevet d'aptitude à la gestion associative), avec différentes étapes de formations (stage théorique et/ou stage pratique). Il faut

savoir qu'il existe déjà des formations « associatives ». Nous proposons donc de les regrouper au sein du BAGA pour reconnaître par un brevet, le côté théorique et le côté pratique de l'engagement associatif et approfondir et partager les expériences des différents milieux associatifs.

Cela ne doit pas devenir une formation obligatoire pour la gestion d'association (car le risque serait de limiter leur création) mais être la reconnaissance d'une expérience et d'une formation technique et administrative.



Comment sensibiliser les jeunes au développement durable ?

Les propositions de la commission
« Europe »

Le contexte

« **S'**efforcer de répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs », telle est la définition du développement durable donnée en 1987 par Mme Harlem Brundtland, ancienne Première ministre de Norvège. Notre génération est celle qui est et qui sera la plus concernée par la notion de développement durable. C'est pour cette raison que le Conseil national de la jeunesse a décidé de se pencher sur cette thématique, dans la continuité d'une des précédentes commissions, « éduquer à un développement durable », qui officia durant l'année 2003-2004. Pour être efficace, l'action se doit d'être globale ; la sensibilisation est la condition sine qua non à un changement de comportement salubre pour l'avenir de nos sociétés. La jeunesse sera garante de la pérennité de nos conditions de vie et de celles des générations futures. Comment y parvenir ? C'est à cette question que notre commission se propose de répondre.

La démarche

Lors du précédent mandat, le CNJ a édité un questionnaire en direction des jeunes visant à

connaître les savoirs, les interrogations et les volontés des jeunes sur le développement durable.

À la lecture des résultats de cette enquête, notre commission s'est intéressée à deux

pistes : l'exemplarité et l'accessibilité à l'information sur le développement durable. Notre réflexion s'est ponctuée de regards sur l'actualité européenne (Pacte européen pour la jeunesse) ainsi que d'une volonté d'élargir le champ du développement durable aux sphères socio-économiques, avec l'intergénérationnel notamment.

Les propositions

■ 1. L'exemplarité

Le contexte

Notre travail et nos propositions s'inscrivent dans une forte dynamique internationale actuelle. Cette dynamique s'appuie sur les différents protocoles signés à Rio, Kyoto, et Johannesburg. Dans cette continuité, l'UNESCO est responsable de la promotion de la « décennie pour l'éducation en vue du développement durable » jusqu'en 2014 ainsi que de la création de l'ONG francophone Planèt'ERE. L'Union européenne a défini les normes de « haute qualité environnementale » (HQE) pour les nouvelles constructions. L'État français met en œuvre une stratégie nationale de développement durable. C'est dans cette dynamique que les membres du CNJ ont voulu développer cette thématique au sein de la commission « Europe ».

La réflexion

L'exemplarité de l'État, des administrations et des collectivités territoriales

Nous constatons que l'État est dans une certaine dynamique concernant la thématique du développement durable et demande des efforts à la population en ce qui concerne ce sujet. L'État doit poursuivre ses efforts, entre autres, dans des applications concrètes afin

de montrer qu'il est possible de changer de nombreuses habitudes dans la vie de tous les jours. Nous recommandons que l'État et les services déconcentrés soient exemplaires au niveau du développement durable (recyclage de papier, parc de véhicules propres, transports urbains, favoriser le développement des pistes cyclables, acheter aux producteurs locaux et économiser l'énergie).

Propositions

- Veiller à la mise en place d'une participation plus accrue des citoyens lors de choix qui engagent nos sociétés à long terme. Nous proposons une démocratie participative qui permette aux citoyens de s'informer et de s'exprimer sur son environnement, sur les politiques énergétiques... et que ces décisions ne relèvent pas que du ressort de l'élu ou de l'expert.

- Respecter les normes HQE dans toutes les nouvelles constructions de l'État et des collectivités territoriales (hôpitaux, écoles, CROUS, CREPS...).

- Favoriser le respect des normes HQE par les particuliers, entreprises.

- Dans tous les bâtiments existants et gérés par l'État ou les collectivités territoriales, nous souhaiterions voir se mettre en place le tri des déchets et des économies d'énergie et d'eau.

- *Concernant le tri des déchets : depuis 1980, le volume des déchets générés par habitant des pays industrialisés a triplé.*

Par exemple, il faudrait sensibiliser les étudiants des CROUS au tri des déchets, interpeller les services universitaires afin qu'ils mettent à disposition des bacs pour le tri des déchets. Lorsque c'est le cas, nous proposons une lisibilité en matière d'information et des améliorations techniques au niveau de l'utilisation quotidienne.

- *Concernant les économies d'eau : dans le monde, 20 % des hommes consomment 86 % des ressources de la Terre.*

Nous proposons la mise en place de chasses d'eau à double débit, de douches et robinets « économiques »..., notamment dans les CROUS.

- *Concernant les économies d'énergie : si trois Européens sur quatre économisaient trois minutes de lumière par jour et surveillaient mieux leurs éclairages, nous économiserions l'équivalent de la production d'un réacteur nucléaire par an.*

Nous souhaiterions que soient évités les lieux éclairés en permanence dans les bâtiments publics et de services (CROUS, CREPS...). D'autre part, nous proposons d'inciter les municipalités à utiliser des éclairages publics efficaces, et à convaincre les commerçants de ne pas illuminer leurs vitrines et enseignes lors de certaines heures (entre 1 h et 7 h du matin par exemple).

- Que toutes les démarches administratives soient accessibles par téléprocédure en 2008.
- Nous recommandons l'utilisation de papiers recyclés pour l'ensemble des documents utilisés par les ministères, administrations...
- Nous soutenons l'action du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative au sein des CDESI.
- Dans le cadre la nouvelle disposition sur l'éducation au développement durable, nous proposons :
 - que, suite à la mise en place dans le programme scolaire de l'éducation à l'environnement pour un développement durable depuis la rentrée 2004-2005, soit renforcé le volume horaire pour les élèves et les moyens de formation pour les enseignants ;
 - de favoriser le partenariat avec des associations spécialisées à l'intérieur des établissements scolaires pour le nouveau programme d'éducation au développement durable (qui comprend l'environnement mais aussi des aspects sociaux et économiques) ;
 - d'organiser une journée d'initiation au développement durable dans toutes les écoles élémentaires, à l'image de la journée sur la sécurité routière.

- Nous proposons l'élaboration d'un Programme national d'éducation à l'environnement qui aura pour objectif de définir des orientations prioritaires et un calendrier de mise en œuvre. Il serait envisagé de réunir l'interministériel et les principaux acteurs de l'éducation à l'environnement afin de formaliser un contenu pluriannuel. Sa mise en œuvre serait accompagnée par des programmes régionaux d'éducation à l'environnement prenant compte des spécificités et des priorités locales. Un appel à projets serait lancé pour financer des initiatives associatives et celles des collectivités territoriales sur des projets concrets (réduction des déchets, économie d'eau...). Il est indispensable que ces données soient évaluées. L'environnement étant désormais considéré comme un enjeu de santé publique, il est nécessaire de s'appuyer sur des initiatives déjà menées dans d'autres ministères. Les membres du groupe de pilotage du programme régional d'éducation à l'environnement seraient en charge de rendre compte des évolutions de pratiques et de comportements et d'étudier le cofinancement des projets locaux.
- Nous proposons qu'un représentant du CNJ siège au Conseil national du développement durable (CNDD).
- Nous proposons que, dans le dispositif « Envie d'agir », la thématique du développement durable soit ajoutée afin de favoriser les projets à long terme et l'implication des populations locales.
- Mettre en place une communication de l'État sur ses nouvelles actions de développement durable afin que la population puisse les connaître et en prendre exemple.
- **L'exemplarité du CNJ** : nous suggérons que le CNJ soit un lieu d'exemplarité en matière de développement durable. Par exemple :
 - Favoriser le recours à l'informatique plutôt que le recours au support papier.
 - Si la diffusion du courrier (convocation et rapport d'activité) est nécessaire, elle devrait s'effectuer sur papiers recyclés.

- S'approvisionner en produits issus du commerce équitable, en produits locaux lors des rencontres des commissions et des universités.
- Limiter la consommation de produits polluants (verres en plastique, mallettes, stylos).
Nous espérons que notre ministère de tutelle, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, soutiendra les propositions du CNJ en jouant un rôle d'exemplarité devant les autres ministères et administrations dans la poursuite de ses actions, telles que l'utilisation de papier recyclé au siège du ministère.

■ 2. L'accessibilité

Les constats

Avec le questionnaire adressé aux membres du CNJ, nous nous sommes rendu compte d'un réel manque d'informations et de clarté à propos du développement durable.

45 % des sondés déclarent avoir été informés pour la première fois par hasard sur le développement durable, et 25 % d'entre eux prétendent ne jamais avoir été informés. D'ailleurs, 81 % des sondés ne se sentent pas assez informés. L'environnement semble indissociable de l'idée de développement durable. Cependant, les sondés ne savent pas tous (un sur deux) que le développement durable est aussi associé à l'économie et au social.

Les sources d'information privilégiées sont les médias dans 65 % des réponses, notamment la télévision, surpassant largement toutes les autres réponses.

L'enjeu aujourd'hui est d'engager un travail d'information, de sensibilisation, d'accessibilité et de communication afin de susciter une prise de conscience collective.

Le développement durable concerne toute la société. Son caractère primordial et transversal impose une action globale et générale pour envisager un avenir pour l'Homme et la Terre. C'est pourquoi, nous jugeons que les entreprises aussi bien que les individus en

sont les maillons essentiels. Des changements de mentalité doivent être insufflés parmi les individus. Les entreprises pouvant également être un lieu d'éducation, nous pensons qu'en favorisant le développement durable au sein de ces structures, nous pourrions aussi en toucher les membres. Des règles doivent être données aux entreprises, et les individus doivent poursuivre leurs efforts pour changer leur comportement. Pour ce faire, il est primordial de faire connaître la notion de développement durable, et donc de mettre en place une politique volontariste en matière d'information et d'accessibilité à l'information.

Les propositions

L'information

- *Plus d'explications sur les aménagements en faveur du développement durable dans les espaces publics.* Il est important que les nouvelles infrastructures publiques (écoles, administrations...) soient réalisées dans les normes HQE. Cela permettrait d'avoir des établissements exemplaires sur le territoire français. Il faut non seulement disposer des aménagements économisant l'énergie, mais aussi expliquer leur sens et, si besoin, leur utilisation. Des explications pertinentes liées à ces installations seront alors essentielles pour sensibiliser les utilisateurs. On pourrait ainsi expliquer l'utilisation des chasses d'eau doubles ou de tel ou tel type de mur par le biais de posters et d'affiches. En intégrant le développement durable dans la vie de tous les jours, on espère vivement toucher la partie de la population qui se dit encore non informée. On pourrait par la suite aller plus loin en intégrant ces normes et ces explications dans nos équipements ménagers par exemple. Nous proposons aussi de permettre une démarche plus incitative à l'équipement des particuliers et des professionnels en équipements solaires – un peu à l'image des programmes allemands qui permettent, par le rachat de l'électricité produite, de favoriser l'amortissement financier de l'équipement de manière plus rapide.

- *Les transports en commun.* Les campagnes de promotion de l'utilisation des transports en commun doivent également rester prioritaires afin de limiter les déplacements en voiture, cause principale des pollutions dans les grandes villes. Des tarifs intéressants doivent impérativement être appliqués afin d'abonder dans ce sens, plus particulièrement en direction des jeunes, ce qui permettra à ces derniers d'adopter de bonnes habitudes dès leur plus jeune âge, et d'avoir conscience des problèmes liés au développement durable.

- *Visites de sites avec des jeunes.* Il nous semble également essentiel que des visites de sites (champs d'éoliennes ou centres de tri...) soient effectuées, cela afin que chaque individu prenne conscience qu'il est un acteur incontournable dans la bonne marche du développement durable.

L'éducation

La sensibilisation des jeunes passe pour une bonne partie par l'éducation. Un travail de fond doit être initié en matière d'éducation suivant trois axes.

- *La famille.* Elle peut être amenée à participer à des projets en lien avec le développement durable, notamment au niveau de l'habitat à travers les diagnostics partagés par exemple. Il conviendrait alors de mieux informer les familles sur le rôle qu'elles peuvent jouer dans leur quartier. Ce genre d'actions peut permettre d'initier une réflexion et un intérêt pour les questions liées au développe-

ment durable. Il serait souhaitable de renouer les liens entre les familles et l'école.

- *L'école.* Il serait intéressant de favoriser les visites de sites chantiers, les classes de mer, les classes « vertes »...

- *Le monde associatif.* Nous souhaiterions voir se renforcer les liens entre associations et écoles, et plus généralement entre Éducation nationale et éducation populaire. De nombreuses associations disposent d'outils pédagogiques sur le développement durable ; leur valorisation et leur utilisation plus massive sont primordiales.

Divers

Nous proposons que soit attribué un prix spécial en matière d'environnement lors des prochaines « nuits des initiatives ». Globalement, nous souhaiterions que le développement durable soit valorisé dans le dispositif « Envie d'agir ».

Conclusion

La commission souhaiterait que le développement durable soit davantage considéré dans l'ensemble des réflexions que mène le CNJ. Aussi, les rencontres et les liens interministériels sont à multiplier dans ce cadre, afin que la jeunesse puisse être réellement actrice et vecteur du développement durable.



R Remerciements

► ► ► Le Conseil national de la jeunesse souhaite remercier les différents intervenants qui ont bien voulu consacrer un peu de leur temps pour répondre aux interrogations de ses membres dans les diverses commissions qui suivent.

Commission « Cohésion sociale » :

- M. Laurent Hénart, secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes ;
- M. Jean-Louis Schneiter, maire de Reims ;
- Me Franey, avocat, représentant le cabinet de Me Brun ;
- Mme Aline Chandioix, coordinatrice emploi-formation à la direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle de l'Indre.

Commission « Parcours individuel » :

- M. Jean-Luc Videlaïne, préfet de Haute-Corse ;
- M. Christian Rossignol, chef de service prévention-soin-intervention sociale à l'ANPAA ;
- Dr Olivier Middleton, chargé de mission à la MILDT ;
- M. Michel Massacret, chargé de mission éducation-jeunesse à la MILDT ;
- Dr Isabelle Ferrand, adjointe au chef de service de la Maison des adolescents - Maison de Solenn ;
- M. Olivier Las Vergnas, chef de projet de la Cité de la santé - Cité des sciences ;
- M. Nourredine Nachite, lauréat de « Talents de cité » ;

- Mme Marie-Pierre Dunet, responsable de l'ANPAA 23 (Creuse).

Commission « Engagement » :

- M. Marmier, vice-président de Familles rurales ;
- M. Grégory Huchon, président de la commission jeunes du CNAJEP ;
- Mmes Françoise Doré et Bénédicte Flichy, membres de la commission paritaire du CNEPJ ;
- Mme Gaëlle Gloanec, chargée de mission vie associative au CNOSF ;
- M. Stéphane Goudeau, directeur adjoint du CNOSF.

Commission « Europe » :


- M. Bertrand Pancher, conseiller technique au cabinet du ministre de l'Écologie et du Développement durable.

Enfin, les membres du CNJ remercient les CEPJ, animateurs des commissions :

Mmes Élisabeth Blanchard, Virginia Mangematin et MM. Robert Farrugia, Sabry Hani, Xavier Lefeuvre, Alexis Ridde, Bernard Trouvé.



*A*nnexes



Bilan

des représentations du CNJ dans les instances extérieures

juillet 2004 - juin 2005

► ► ► *Instances et représentants*

Instance	Représentant(s) titulaire(s)	Représentant(s) suppléant(s)
CNAPS Conseil national des activités physiques et sportives	Nadège Esteban	
CNEPJ Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse	Virginie Bomont Stéphanie Dossou	Redouane Akhrif Stéphan Jannez
CIDJ Centre d'information et de documentation jeunesse	Fabrice Bénard Edgar Minimbu	
CAJ Commission Armées-jeunesse	Angélique Ballet-Baz Aldo Neman Mehdi Rahoui	
CTP/CVL Commission technique et pédagogique des centres de vacances et de loisirs	Déguene Niang	Jérôme Abellaneda
OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse	Joachim Gruetter	Jason Onderwater
OFOJ Office franco-québécois pour la jeunesse	François-Xavier Menou	
CNSR Conseil national de la sécurité routière	Fabien Garnier	
Programme européen Jeunesse	Rita Passos-Miranda Bastien Gérard	Grégory Coué Julien Chevillard



Évènements et participants

Évènement	Participant(s)
Jobs d'été	Amélie Arro - Fabrice Bénard Sonia Bendiab - Edgar Minimbu Thomas Scuderi
Conférence européenne sur la participation des jeunes : « Please do disturb ! »	Sonia Bendiab
European Youth Event Évènement européen jeunesse organisé par la présidence de l'Union européenne	Thomas Scuderi
Forum européen sport Forum sur le bénévolat dans le sport organisé par le CNOSF	Mehdi Rahoui - Benoît Ribeil Nadège Esteban
Colloque emploi Europe Rencontre France-Allemagne-Pologne sur la valeur du travail	Alexandre Girard François-Xavier Menou

► *Conseil national des activités physiques et sportives (CNAPS)*

Créé par la loi du 16 juillet 1984 portant sur le développement et l'organisation des activités physiques et sportives, le Conseil national des activités physiques et sportives est une instance qui voit officiellement le jour le 13 juin 2001 suite au décret n° 2001-252 du 22 mars 2001 relatif à sa composition et à son fonctionnement.

Composition

Structure consultative, le CNAPS regroupe de manière collégiale, et à titre bénévole, les acteurs les plus représentatifs de la société civile intéressés par le développement du sport.

Au total, cela concerne cent quatre membres titulaires et autant de suppléants, pour un mandat de trois ans, répartis en huit collèges représentant :

- l'État ;
- les élus territoriaux ;
- les associations intéressées par les activités physiques et sportives ;
- les organisations syndicales et patronales ;
- les entreprises intervenant dans le sport ;
- les éducateurs sportifs et les enseignants ;
- les groupements concernés par les sports de nature ;
- des personnalités qualifiées (dont un membre du Conseil national de la jeunesse, dont le nouveau mandat a débuté en juin 2005).

Missions

Cet organisme a un rôle d'outil d'aide à la décision. Dans le cadre de ses missions consultatives, prospectives et d'évaluation des

politiques publiques, il formule des avis et des propositions sur une grande partie de la problématique de l'environnement du sport.

Il est de droit consulté :

- sur les projets de loi et de décret relatifs aux activités physiques et sportives ;
- sur les conditions d'application des normes des équipements sportifs requises pour la participation aux compétitions sportives et sur les projets de loi et de décret relatifs aux activités physiques et sportives de nature ;
- sur l'évaluation des politiques publiques dans le domaine du sport ; dans ce cadre, il est tenu de remettre chaque année au Parlement et au gouvernement un rapport sur le développement des activités physiques et sportives.

Il est aussi chargé de veiller à la mise en œuvre effective des mesures destinées à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux pratiques, aux fonctions et aux responsabilités dans le domaine sportif.

Fonctionnement

Le Conseil national des activités physiques et sportives est présidé par une personnalité qualifiée désignée par le ministre chargé des sports (Mme Edwige Avice).

Il comprend :

- une délégation permanente qui, en dehors des séances plénières, exerce l'ensemble des attributions dévolues au Conseil national des activités physiques et sportives ;
- deux comités :
 - *le comité national de la recherche et de la technologie en activités physiques et sportives (CNRTAPS)* qui rassemble, outre son président, seize membres,
 - *le comité national des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CNESI)* qui compte, outre son président, trente-sept membres ;

• deux commissions autonomes :

- *la commission d'examen des normes des équipements sportifs* (un président, vingt-quatre membres),
- *la commission de suivi de l'observatoire des activités physiques, des pratiques et des métiers du sport* (un président, vingt-quatre membres).

► *Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse (CNEPJ)*

L'article 11 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel institue au niveau législatif un Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse placé auprès du ministre chargé de la jeunesse.

Ce Conseil émet des avis sur les projets de loi et de décret concernant l'éducation populaire et la jeunesse qui lui sont soumis.

Par ailleurs, il peut être saisi de toute question d'intérêt général en matière d'éducation populaire et de jeunesse, et faire en ce domaine toutes propositions.

Il comprend des représentants de différents ministères, des représentants des associations de jeunesse et d'éducation populaire agréées au plan national, nommés sur proposition du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), des représentants des associations sportives nommés sur proposition du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), des représentants des élus locaux, un représentant de la Caisse nationale d'allocations familiales, des représentants des organisations syndicales, des représentants du Conseil national de la jeunesse et des personnalités qualifiées.

Assemblée plénière du 17 mars 2005

Membre du CNJ présent : Stéphan Jannez (suppléant).

La réunion se déroule au ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, un jeudi, à 10 h.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance plénière du CNEPJ du 26 mars 2004.
- Avis sur les projets d'ordonnance et de décret concernant l'engagement du régime de protection des mineurs accueillis hors du domicile parental à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels, des loisirs et des vacances scolaires.
- État des réflexions des groupes de travail BAFA-BAFD.
- État des travaux de la commission d'agrément du CNEPJ.
- Information sur le projet de loi relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.
- Information sur le projet de décret relatif aux conditions de reconnaissance de diplômes ou titres à finalité professionnelle de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française.

Ces deux derniers points (« information ») n'ont pas été abordés en séance.

► *Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)*

Créé en 1969 à l'initiative du ministère de la Jeunesse et des Sports, le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) est une association qui accueille et informe gratuitement les jeunes sur tous les sujets qui les intéressent.

Le réseau

Le CIDJ est à la tête du Réseau information jeunesse, composé de 1 700 structures réparties partout en France. Au total, elles accueillent près de cinq millions de jeunes chaque année, Paris y compris. Le CIDJ assure l'animation du réseau ainsi que sa coordination. Il diffuse des publications dans les différentes structures et met à disposition des professionnels un site Internet dédié. Le CIDJ propose aussi des formations de professionnalisation pour les membres du réseau.

Fonctionnement et objectifs

Le CIDJ est un lieu unique qui accueille tous les jeunes, adolescents et jeunes adultes, avec ou sans diplôme, encore à l'école, à la recherche d'un emploi ou déjà en poste.

- Un lieu unique qui accueille près de 2 000 jeunes par jour.
- Un accueil personnalisé, gratuit et anonyme, six jours sur sept toute l'année, sans qu'il soit nécessaire de prendre rendez-vous.
- Des espaces thématiques proposant une large collection de publications en libre consultation, notamment l'ensemble des fiches et offres du CIDJ dans six principaux domaines :
 - études et métiers ;
 - sports et loisirs ;
 - santé et vie pratique ;
 - Europe et international ;
 - offres de stages ;
 - jeunes initiatives.
- Des espaces thématiques proposant une large collection de publications en libre consultation.
- Une librairie pour retrouver les publications du CIDJ et plus de 800 références dans tous les domaines qui vous intéressent.
- Des entretiens individualisés et spécialisés à la demande, avec nos informateurs et tous les partenaires spécialisés présents au CIDJ.

- Un Point cyb : des ateliers de formation aux pratiques du multimédia sont dispensés sur place au CIDJ.
- Des offres d'emploi, de stages, de jobs d'été, des idées de voyages et l'actualité citoyenne pour les jeunes sont disponibles.

Organisation

Le conseil d'administration du CIDJ est composé de vingt-sept personnes, certaines avec voix délibérative et d'autres avec voix consultative (VC) :

- représentant le ministère des Affaires étrangères,
- représentant le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale,
- représentant le ministère de la Défense,
- représentant le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
- représentant le ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer,
- des personnalités qualifiées désignées par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative,
- représentant des associations de jeunesse,
- représentant la Mairie de Paris,
- des délégués syndicaux,
- représentant le personnel du CIDJ,
- représentant les centres régionaux d'information jeunesse,
- représentant la région Île-de-France,
- représentant le Conseil national de la jeunesse,
- représentant le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (VC),

- un contrôleur financier de l'État (VC),
- le directeur général du CIDJ (VC).

Le bureau du conseil d'administration est composé de :

- Mme Nicole Catala, présidente,
- Mme Anne Souyris, vice-présidente,
- Mme Clémentine Autain, vice-présidente,
- M. Jean Cellier, vice-président,
- M. Jean Cyprien Linon, trésorier,
- M. Edgar Minimbu, secrétaire.

Le CNJ au CIDJ

Le conseil d'administration du CIDJ se réunit au rythme d'environ une rencontre par trimestre. Lors de ces réunions, les administrateurs fixent l'orientation de l'association, le programme d'action pour l'année et étudient les budgets (budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année à venir et bilan et compte de résultat pour l'année passée).

Cette année, le conseil d'administration a eu à se prononcer sur la nomination du nouveau directeur général du CIDJ.

Parfois vifs, toujours agréables, les débats se sont toujours déroulés dans le respect de tous, aboutissant au règlement conciliant des désaccords. Vite intégrés à l'équipe des administrateurs, les représentants du Conseil national de la jeunesse ont pleinement participé aux prises de décisions importantes.

Propositions pour l'avenir

Il est important que la coopération entre le CNJ et le CIDJ continue. Le CNJ, instance de réflexion, et le CIDJ, interlocuteur important de la jeunesse, organisme d'information et d'action sur tous les sujets les concernant.

Ces jeunes pleinement concernés par la vie du CIDJ et ses orientations, représentés par des

membres du CNJ, doivent garder un droit de parole et de décision au sein du conseil d'administration du CIDJ.

À l'avenir, il serait intéressant qu'un partenariat au niveau national entre les conseils départementaux de la jeunesse (CDJ) se développe. Des actions communes pourraient être menées et les structures d'information jeunesse, ayant un contact privilégié avec les jeunes, pourraient devenir des relais entre les jeunes et les CDJ.

► *Conseil national de la sécurité routière (CNSR)*

Créé par décret du 28 août 2001 et installé le 25 octobre 2001, le Conseil national de la sécurité routière est associé à l'élaboration et à l'évaluation de la politique des pouvoirs publics en matière de sécurité routière.

Ses principales missions sont :

- de proposer au gouvernement des mesures en faveur de la sécurité routière ;
- de procéder à des évaluations des actions engagées.

Le Comité interministériel à la sécurité routière du 31 mars 2003 a souhaité que, désormais, cette instance d'échange et de concertation tienne toute la place qui doit être la sienne dans cette collaboration avec les pouvoirs publics.

L'Observatoire national interministériel de sécurité routière assure le secrétariat du CNSR.

Le contexte fut un peu particulier ces six derniers mois puisque la dernière université d'hiver du CNJ marquait la fin du premier CNSR. Ce n'est que le 18 mai que le nouveau CNSR a pu se réunir en plénière. À cette occasion fut distribué le premier bilan d'activité du Conseil (2001-2004), dont le CNJ, pendant

ces trois années, fut un des principaux acteurs, participant aux travaux de la plupart des commissions.

Mise à part la représentation du 18 mai 2005, deux rencontres ont eu lieu au sujet du conducteur désigné.

La direction de la sécurité routière souhaite uniformiser les campagnes des différentes associations autour d'un symbole commun. Le concept visuel du smiley a été approuvé, mais le nom attaché à celui-ci est toujours en discussion.

Il faut noter aussi qu'avec le dernier remaniement ministériel, M. Gilles de Robien, alors ministre des Transports, est passé au ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche et que M. Dominique Perben, alors ministre de la Justice, le remplace à son ancienne fonction.

Dans les perspectives, à défaut de la présence d'axes précis sur les futurs travaux du CNSR, voici quelques recommandations que le bureau élargi souhaite voir votées lors de la plénière :

- Le CNJ demande que, dans les politiques de sécurité routière, l'égalité de traitement entre les générations soit respectée.
- Pas de mesures stigmatisantes sur le public jeune (par exemple, pas de taux d'alcoolémie zéro pour un jeune lors de ses trois premières années de permis quand au bout de ces trois années on lui permettra de boire jusqu'à un taux de 0,5 alors que les scientifiques disent qu'un tel taux est dangereux).
- Le CNJ demande que les statistiques officielles fassent apparaître la part des suicides et des tentatives de suicide dans l'accidentologie des jeunes. En effet, de nombreux intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) constatent que le nombre de suicides sur la route pourrait être de l'ordre de 10 %, soit 500 tués par an. Cette statistique n'est pas prise en compte par la sécurité routière.

► *Commission Armées-jeunesse (CAJ)*

La commission Armées-jeunesse est une instance de consultation et de proposition, dépendant du ministère de la Défense et placée sous la présidence du général d'armée Louis Zeller.

Créée en 1955, elle est une des plus anciennes (sinon la plus ancienne) instances de concertation entre l'État et la société civile sur des sujets touchant la jeunesse.

Le ministre de la Défense assiste en personne à une séance plénière par an. Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative – avec le CNJ – est intégré à ce dispositif et y est membre de droit, à l'instar de l'ensemble des autres administrations centrales. Le Conseil national de la jeunesse est représenté depuis juin 2004 par Mehdi Rahoui et Angélique Ballet-Baz.

Le but de la CAJ est de favoriser la connaissance mutuelle entre la jeunesse et les forces armées. Les quatre-vingt-un membres composant la commission sont issus de six collèges :

- les associations et mouvements de jeunesse (ATD Quart Monde, CNOSF, Cotravaux, Les Francas...);
- les mouvements étudiants (UNEF, UNI, LMDE...);
- les branches jeunes des syndicats professionnels, les associations de cadres de réserve ;
- les ministères et administrations (CIDJ, ANPE, ONISEP) ;
- les différents services et corps du ministère de la Défense.

La CAJ a pour mission de promouvoir l'esprit de défense, de préparer les jeunes à leurs responsabilités de citoyen et de resserrer les liens entre la communauté nationale et les Armées. C'est un lieu unique de dialogue qui regroupe des civils et des officiers de tous horizons dans une même instance au même niveau. C'est un centre

de réflexion qui est aussi un organisme de proposition. De plus, la CAJ est la structure de gestion des stages Armées-jeunesse offerts chaque année par le ministère de la Défense.

Les actions de la CAJ

La CAJ est un organisme consultatif, réalisant chaque année un rapport pour formuler ses propositions au ministre de la Défense. Toutefois, l'action de la CAJ ne se limite pas à cela car elle organise de nombreux événements.

Le prix Armées-jeunesse

Il vise à distinguer les actions menées par des formations militaires, des associations, des écoles, ou des collectivités locales dans l'objectif de renforcer les liens entre l'armée et la jeunesse.

Journée sport Armées-jeunesse

Le ministre de la Défense et le ministre des Sports se sont engagés à mettre en place des structures spécifiques pour la pratique du sport dans le cadre des relations Armées-Nation, et plus précisément de l'intégration des armées au sein du milieu civil.

La journée sport Armées-jeunesse s'adresse aux associations, scolaires et universitaires, unités et organismes militaires. Les participants se livrent à une multitude d'activités sportives, encadrées par des militaires des trois Armées et de la gendarmerie. Il s'agit d'un moment d'échange convivial favorisant le rapprochement de la population civile et du milieu militaire.

La Défense, parlons-en

Civils et militaires ont participé le 25 septembre 2004 à l'École polytechnique à un rendez-vous avec la Défense. Délégués de classe, chefs de patrouille, membres des conseils départementaux de la jeunesse (trente-huit présents), secouristes, animateurs sportifs... sont venus rencontrer d'autres jeunes qui ont fait le choix de consacrer une partie de leur vie à la Défense.

Les stages Armées-jeunesse

L'ensemble des directions du ministère de la Défense (santé, communication, recherche, ingénierie...) offrent chaque année des stages destinés aux étudiants de bac à bac + 6. Le but de ces stages est de mettre en contact des étudiants avec le milieu de la Défense. La CAJ se charge de la diffusion et de la gestion des stages.

En complément de la commission Armées-jeunesse, le ministère de la Défense met en place de nombreux dispositifs à destination des jeunes et de leur promotion qui ne sont pas suffisamment connus.

Un dispositif intitulé « 105 permis pour 2005 » donne la possibilité aux jeunes d'Île-de-France de financer leur permis de conduire. D'autre part, l'expérience de la réserve citoyenne subit un succès qui se confirme au fil des mois. En effet, l'idée de réserve citoyenne trouve son origine dans une initiative parlementaire au cours de la préparation de la loi du 22 octobre 1999. Il était alors apparu nécessaire d'instituer, à côté de la réserve opérationnelle, une seconde réserve comme une sorte de vivier. Constituée de volontaires bénévoles, elle a pour mission d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre les Armées et la Nation. Les réservistes irriguent la société et fonctionnent comme des relais d'opinion. Les membres de la réserve citoyenne développent des actions visant à favoriser la réussite des jeunes en difficulté en s'appuyant sur les supports du ministère de la Défense.

Durant la session 2004, la CAJ a conduit ses réflexions autour de la journée d'appel de préparation à la défense, du volontariat (on recense un grand nombre de volontaires dans les rangs militaires, notamment chez les pompiers) et de l'organisation de séminaires comme celui qui a réuni les enseignants et les officiers.

Les membres ont aussi pu se rendre sur le terrain en visitant l'école de gendarmerie de

Montargis, ou le quartier des mineurs de Fleury-Mérogis.

La session 2005-2006 abordera de nouveaux axes et le CNJ pourra être présent à des postes importants pour influencer sur les débats et les actions.

Trois groupes de travail ont été définis :

1. Organisation pour 2006 d'un grand forum national de rencontres entre jeunes civils et jeunes militaires.

2. Réflexions sur les dispositifs de type « cadets » (c'est-à-dire d'engagement volontaire souple des jeunes dans des actions de protection civile ou militaire).

3. Propositions autour du rôle potentiel des Armées dans l'insertion des jeunes en difficulté.

Ces groupes, qui se réuniront environ une fois par mois, seront présidés respectivement par un jeune d'une association de jeunes réservistes, une femme d'une association de prévention et un représentant des associations de parents d'élèves.

Le CNJ a sa place réservée pour deux de ses représentants comme « rapporteurs » des groupes de travail (aux côtés de quatre militaires et de trois représentants de la FAGE [Fédération des associations générales étudiantes]).

► *CTP/CVL*

La commission technique et pédagogique des centres de vacances et de loisirs est une instance de réflexion, de prospective et de proposition. Elle peut être saisie par le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative de toutes questions relatives aux vacances collectives, aux loisirs de proximité, à la formation et au statut de leurs personnels d'encadrement, ainsi qu'à la réglementation sur la protection des mineurs.

La commission technique et pédagogique des centres de vacances et de loisirs peut décider d'organiser des groupes de travail auxquels peuvent être associées toutes personnes compétentes sur les questions à l'étude.

Elle peut également décider d'entendre des experts et conduire toutes consultations en fonction de l'objet de ses travaux.

La réunion en date du 24 février 2005 portait sur :

- l'arrêté relatif aux sessions de qualification activités de loisirs motocyclistes ;
- la modification des annexes sports mécaniques et plongée ;
- les travaux des groupes BAFA-BAFD ;
- la réflexion sur l'installation d'un groupe de travail sur l'image des centres de vacances ;
- les aménagements des textes centres de vacances et de loisirs (CVL), textes législatifs et réglementaires.

L'accueil a été très chaleureux par les autres membres de la commission ; la représentante du CNJ a pu faire passer le message quant à la difficulté pour les enfants en situation de handicap d'accéder et surtout d'être acceptés dans les centres de vacances et de loisirs, le plaisir de se détendre, d'apprendre et surtout de partager étant pour les membres du CNJ un droit auquel tout individu devrait avoir accès.

Cette intervention a porté ses fruits puisque la représentante a été contactée par M. Vallon, chargé de mission national handicap pour l'UFCV, et un travail en commun serait envisageable.

Intégrer le CNJ au sein de cette commission est une très bonne initiative, mais la participation du CNJ pourrait être encore beaucoup plus effective et plus pratique, car l'intégration telle qu'elle est faite à l'heure actuelle cantonne le représentant du CNJ dans un rôle de spectateur un peu trop passif. Le CNJ pourrait donc réfléchir à une représentation beaucoup plus active qu'elle ne l'est aujourd'hui.

► *Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)*

L'Office franco-allemand pour la jeunesse favorise l'échange des jeunes française et allemande dans les domaines de l'apprentissage de la langue, de l'orientation professionnelle, de la promotion de la citoyenneté et des manifestations culturelles. Sa fondation remonte à l'année 1963 quand le président de la République Charles de Gaulle et le chancelier allemand Konrad Adenauer ont décidé de créer l'Office – entièrement novateur à son époque – sur la base d'un accord bilatéral.

Moteur du rapprochement depuis plus de quarante ans, l'OFAJ a servi de modèle pour la création des structures équivalentes (l'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'Office germano-polonais pour la jeunesse...) et a été, entre autres, à l'initiative de l'université franco-allemande.

En 2003, lors du quarantième anniversaire, l'acte de fondation de l'OFAJ a été révisé en vue d'un meilleur fonctionnement. Le nouvel accord a été signé en Conseil des ministres franco-allemand le 26 avril 2005 à Paris.

L'OFAJ a, à sa disposition, un budget important qui lui permet de remplir sa mission. La coordination étant assurée par les bureaux à Paris et Berlin, ce sont toutefois les diverses associations (en tant qu'acteurs de la société civile) qui, à leur tour, préparent et mettent en œuvre plus de sept mille programmes de l'OFAJ. Le rôle essentiel de la société civile s'étend jusqu'au niveau institutionnel de l'Office. En effet, les représentants des associations partagent leurs expériences et donnent leurs propositions au sein du conseil d'orientation de l'OFAJ.

Du côté de l'État, les ministères concernés par le fonctionnement de l'OFAJ, les collectivités territoriales et les Parlements français et allemand sont représentés dans un autre organisme, le conseil d'administration. Y siègent les représentants de la jeunesse de France et d'Allemagne.

Le conseil d'administration définit les actions prioritaires de l'OFAJ, adopte le budget et approuve le rapport d'activité du secrétariat général ainsi que la gestion des moyens financiers par ce dernier.

Par rapport au fonctionnement précédent (les compétences des deux conseils et également ses membres étaient réunis dans un seul organisme), la position des jeunes a clairement été revalorisée. Désormais, les représentants de la jeunesse franco-allemande se retrouveront en comité resserré face à des représentants étatiques. Ils devront rappeler le véritable enjeu des décisions à prendre pour l'Office, à savoir de mener une action qui tient compte des besoins du terrain que les jeunes côtoient, bien sûr, plus quotidiennement.

► *Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)*

Après l'élection de Thomas Scuderi au poste de secrétaire, la représentation à l'OFQJ est restée vacante jusqu'à la nomination au poste de titulaire, le 6 mars 2005, en réunion de bureau, de François-Xavier Menou.

Le 7 mars, il a participé à une réunion d'information des administrateurs français.

Créé en 1968 par les gouvernements de la République française et du Québec, l'Office franco-québécois pour la jeunesse poursuit sa mission initiale : contribuer au rapprochement des jeunes françaises et québécoises.

L'OFQJ a su évoluer et nourrir les grandes orientations de la coopération franco-québécoise. Les programmes se concentrent aujourd'hui sur le développement et le perfectionnement professionnel, dans les domaines économique, culturel et social, tout en favorisant les découvertes interculturelles et le maillage des réseaux.

Le nouveau protocole, signé le 23 mai 2003, entérine l'ouverture des activités vers des pays tiers ou des organisations internationales.

L'OFQJ est un organisme bigouvernemental implanté en France et au Québec. Il est régi par un conseil d'administration composé de huit membres français et de huit membres québécois, coprésidé par le ministre français de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, M. Jean-François Lamour, et par la ministre québécoise des Relations internationales, Mme Monique Gagnon-Tremblay. Deux secrétaires généraux, Emmanuelle Pérès en France et Alfred Pilon au Québec, constituent conjointement l'organe d'exécution du conseil d'administration.

Ils s'appuient sur deux équipes pluridisciplinaires d'une vingtaine de professionnels et sur un vaste réseau de partenaires institutionnels, associatifs et privés de part et d'autre de l'Atlantique.

Le CNJ à l'OFQJ

Le CNJ détient un poste de suppléant au conseil d'administration.

Le CNJ participe aux réunions des administrateurs français (trois par an environ) et au conseil d'administration annuel qui se déroulera en octobre à Paris.

Un rendez-vous avec Emmanuelle Pérès, secrétaire générale, est programmé afin d'évoquer les pistes de travail et de réflexion entre le CNJ et l'OFQJ.

Les thématiques communes de la participation des jeunes et des instances consultatives des jeunes devront certainement être abordées. Une réflexion autour d'une meilleure connaissance, par les jeunes Français, de l'histoire du Québec et des liens qui nous unissent, dans les programmes scolaires entre autres, pourrait être engagée. L'idée avait en tout cas été évoquée par la délégation française du CNJ qui s'était rendue au Québec en 2002.

► *Programme européen Jeunesse*

Lancé au printemps 2000 (texte publié au JOCE, 18/05/2000), le Programme européen Jeunesse (PEJ) regroupe les actions de Jeunesse pour l'Europe, créé en 1989, et du Service volontaire européen, initié en 1996.

Ce programme s'adresse à tous les jeunes de 15 à 25 ans, sans condition de formation ou de qualification. Priorité est donnée aux jeunes avec moins d'opportunités, ayant difficilement accès à la mobilité.

Riche en possibilités, ce programme permet les échanges de groupes de jeunes à travers l'Europe, l'envoi et l'accueil de jeunes volontaires dans différents pays et aide les jeunes à réaliser leurs projets individuels et collectifs.

Cofinancé par la Commission européenne et les États membres pour un budget total de 520 millions d'euros sur sept ans, le PEJ concerne trente et un pays européens (« pays du Programme ») et quelques pays « partenaires ».

Le PEJ est géré en France par une agence dont le siège est à l'INJEP.

► *Journées nationales Jobs d'été 2005*

« Des milliers d'offres à consulter, des centaines de recruteurs à rencontrer, des conférences et des ateliers pour conseiller. »

Tel était le but de ces deux journées organisées par l'ANPE et le CIDJ, sous le haut patronage du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative : permettre à des jeunes issus de tous secteurs et de tous niveaux de consulter des offres et de trouver des jobs d'été en France comme en Europe. Cela va donc permettre à ces

jeunes d'acquérir une expérience et d'entrer en contact avec le monde professionnel.

Cette année, les journées ont été organisées dans un lieu tenant compte de l'affluence des jeunes et de leur attente pour obtenir des informations. L'espace Condorcet de la Cité des Sciences était donc le lieu idéal pour l'accueil de cette manifestation et, de plus, il est bien connu des jeunes.

L'espace était organisé en trois pôles : animation, tous secteurs et jobs européens, cela afin de faciliter l'orientation des jeunes. De plus, l'accent a été mis sur l'Europe : il faut faciliter la mobilité des jeunes. C'est pourquoi un partenariat a été mis en place avec plusieurs sociétés, permettant aux jeunes travaillant en Europe pour l'été d'obtenir des avantages sur leurs déplacements.

Le CNJ était présent sur le stand du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Il a alors joué un rôle de diffuseur d'information, de conseil pour les jeunes. Cela a permis à des jeunes de s'informer sur des activités sortant du cadre des jobs d'été mais qui présentent un caractère moteur quant à leur expérience citoyenne : un conseil municipal de jeunes par exemple.

Pour les prochaines journées jobs d'été, la présence du CNJ doit être renouvelée afin que l'instance soit connue de tous. Quant au lieu pour accueillir une telle manifestation, il ne sera jamais assez grand, cette dernière étant victime de son succès auprès des jeunes.

Il faut également améliorer encore et toujours la quantité et la qualité des offres de jobs d'été et bien développer les échanges européens, mais également internationaux. Chaque jeune devant pouvoir partir avec, si ce n'est un job, toutes les informations nécessaires pour en avoir un.

► *Conférence européenne sur la participation des jeunes : « Please do disturb ! »*

(Hanovre, 4 au 7 avril 2005)

Présentation de la structure

Cette conférence a été organisée à l'initiative de l'agence allemande du Programme européen Jeunesse en coopération avec les agences polonaise, hollandaise, française et le soutien de la Commission européenne. Elle a regroupé plus de cent vingt jeunes venant de vingt-huit pays du continent européen.

Le but de cette conférence était de permettre un véritable échange entre les différentes approches nationales autour de la participation des jeunes. L'objectif à terme fut d'engager une réflexion européenne commune afin d'alimenter la « méthode ouverte de coordination ». Il s'agissait de toucher et de réunir toutes les personnes concernées à différents niveaux par le sujet, qu'il s'agisse de politiques, de techniciens, de chercheurs, de travailleurs de jeunesse, de jeunes, qui aient une expérience en la matière.

Contexte de travail

Les ateliers et les débats qui ont été organisés au cours de cette conférence s'appuyaient sur les objectifs formulés par la Commission européenne dans le cadre de la méthode ouverte de coordination :

- accroître la participation des jeunes à la vie de la communauté dans laquelle ils vivent ;
- accroître la participation des jeunes aux mécanismes de la démocratie représentative ;
- apprendre à participer.

Position du CNJ dans l'instance

La France était représentée par quatre participants (membre du Conseil national de la jeunesse, organisations ayant réalisé des projets financés par le Programme européen Jeunesse). Un membre de l'Agence française était aussi présent.

Perspective de travail

Les deux derniers jours de la conférence ont laissé place à un « Open Space ». Cette méthode particulière d'organisation a permis aux participants de se retrouver sur des projets communs. Sous forme d'ateliers, chaque participant avait la possibilité de présenter un projet et ainsi trouver des partenaires potentiels. À l'inverse, chaque participant avait la possibilité de s'investir avec un groupe de personnes sur un autre projet.

L'organisation de cet « Open Space » a permis de faire émerger un nombre important de projets concrets à dimension européenne.

► *European Youth Event*

(Luxembourg, 24 au 27 avril 2005)

Les Événements européens jeunesse correspondent à des rencontres très importantes de jeunes Européens engagés au sein d'instances de démocratie consultative ou participative. Pour la France, ce sont le CNJ et le CNAJEP qui représentent la jeunesse de notre pays. Le Forum européen jeunesse y est également présent. La présence de notre Conseil est donc essentielle afin d'y représenter les conseils de la jeunesse. Cet événement, organisé par la présidence de l'Union européenne (le Luxembourg en 2005), vise le rapprochement des jeunes Européens, l'échange sur les différentes difficultés rencontrées par les jeunes en Europe mais également la rédaction d'un texte (la déclaration de Rotterdam en 2004 et de Luxembourg

en 2005). L'intérêt de ce texte est de permettre de faire entendre la voix des jeunes à la Commission européenne (service des politiques jeunesse). Dans le cadre du Pacte européen jeunesse, les réflexions des jeunes sont primordiales et sont ensuite diffusées aux directeurs généraux de la Jeunesse des vingt-cinq, mais également à la Commission européenne.

Les thèmes à aborder lors de ce dernier rendez-vous des jeunes Européens ont été les suivants.

Le volontariat

- Développement et reconnaissance du volontariat au niveau local, régional et national.
- Développement et reconnaissance du volontariat au niveau européen.
- Faire disparaître les obstacles au volontariat.
- Rôle de la participation des organisations de jeunes volontaires.

Le Pacte européen jeunesse

- L'emploi et l'intégration sociale.
- L'éducation, la mobilité et la citoyenneté.
- Mainstreaming et nouvelles priorités.
- Challenges démographiques.

Cette représentation est de première importance car elle permet un échange avec d'autres Européens sur des thématiques communes et donne donc une perspective internationale à nos réflexions, mais également parce qu'elle permet de faire exister le CNJ auprès des instances européennes de décision. Pour le « European Youth Event » de Luxembourg, le représentant du CNJ a été désigné porte-parole du groupe de travail sur l'emploi et l'intégration sociale et il fait donc partie du *draft committee* qui a rédigé la déclaration.

► *Forum européen de jeunes : « Jeunesse, sport et bénévolat en Europe »* (Berlin, 14 au 19 mai 2005)

Mehdi Rahoui, en tant que membre du CNJ, Nadège Esteban et Benoît Ribeil, en tant que membres de la commission jeunes du CNOSE, ont participé au forum européen de jeunes sur la thématique « Jeunesse, sport et bénévolat en Europe », qui s'est déroulé du 14 au 19 mai à Berlin.

Cette manifestation s'inscrit dans le droit fil du traité de l'Élysée du 22 janvier 1963 portant création de l'Office franco-allemand pour la jeunesse le 5 juillet 1963, lequel a pour mission de resserrer les liens qui unissent les jeunes des deux pays et de tenir compte des aspirations de la jeunesse, telles qu'elles s'expriment dans les formes d'organisation dont les jeunes ont pris l'initiative.

La délégation française composée par le Comité national olympique et sportif français a regroupé huit jeunes bénévoles, sportifs ou dirigeants de club sportifs faisant appel dans leurs activités à des ressources volontaires.

Contexte et rappel de l'organisation de ce séminaire

L'ONU a déclaré l'année 2005 comme étant l'année internationale de l'éducation physique et du sport. Les bénévoles apportent leur contribution et leur soutien au sport dans différentes fonctions – entraîneurs, officiels, organisateurs, recherches de fonds – et sont à la tête des clubs et associations sportives. Sans ce soutien, de nombreuses associations sportives ne pourraient pas fonctionner. C'est pourquoi, la contribution inestimable des volontaires doit être reconnue et promue.

Du 14 au 20 mai 2005, la ville de Berlin accueillait la *Internationales Deutsches Turnfest* (festival international allemand de la gymnastique). Ce festival a lieu tous les quatre ans et offre un programme de loisirs sportifs et extra-sportifs à cent mille visiteurs et athlètes. La *Deutsche Sportjugend* (DSJ) [Jeunesse sportive allemande] et ses partenaires, le CNOSEF, la section « jeunesses sportives » de la Fédération allemande de gymnastique, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, l'Office germano-polonais, ont estimé que ce festival offrait une parfaite opportunité pour porter une attention internationale sur l'importance du bénévolat dans le monde du sport.

Les objectifs du séminaire

Ce forum « Jeunesse, sport et bénévolat en Europe » a rassemblé environ quarante jeunes qui occupent une fonction de bénévole ou de dirigeant-bénévole dans les associations, le plus souvent sportives, de leur pays. Les buts de ce séminaire étaient :

- d'informer les participants des délégations étrangères participantes sur les rôles et fonctions des bénévoles dans les différentes associations et les différents pays ;
- de partager des exemples de « bonnes pratiques » dans leur travail avec les bénévoles ;
- de discuter sur la manière dont les organisations peuvent coopérer au niveau international pour soutenir et promouvoir le bénévolat dans le monde sportif ;
- de développer et proposer des nouvelles idées pour soutenir et promouvoir le bénévolat dans le monde du sport.

Le programme de ce forum était partagé en trois temps : travaux en ateliers, temps d'information (notamment sur les possibilités de financement pour des projets européens concernant la jeunesse) et échanges culturels (soirée spécialités, visite de Berlin, invitations à la *Turnfest*).

Pendant ce forum, les participants furent

encouragés à identifier des organismes et des partenaires potentiels et à développer des coopérations et des futurs projets au niveau international.

Ainsi les membres de la commission jeunes du CNOSEF, Nadège Esteban, et Benoît Ribeil, ont pu présenter leur projet de conférence européenne en France et solliciter la participation d'autres structures originaires d'autres pays. À l'inverse, ARCTOS, un groupement allemand travaillant sur les luttes contre l'exclusion dans le sport, a pu proposer au représentant du CNJ une collaboration des deux organismes autour de cette thématique.

Les participants ont reçu des informations émanant de (plusieurs et) différentes sources sur les possibilités de financement pour les événements internationaux de jeunesse.

Il était souhaité que de nombreux et nouveaux projets soient proposés à la fin du séminaire et démarrent dans les mois suivant la fin du séminaire.

► *Colloque sur la valeur travail et l'avenir du marché du travail, en France, en Allemagne et en Pologne*

(fondation Genshagen, 9 au 12 février 2005)

Présentation

La fondation Genshagen est une association qui développe les relations entre la France, l'Allemagne et la Pologne en organisant de nombreuses rencontres et de nombreux colloques qui permettent de dialoguer autour des thèmes de société en confrontant les visions de spécialistes issus de ces trois pays.

Les 11 et 12 février 2005, la fondation Genshagen a organisé un colloque centré sur le thème « La valeur et l'avenir du travail, une comparaison entre la France, l'Allemagne et la Pologne » et a décidé d'y associer quinze jeunes issus de la France, de l'Allemagne et de la Pologne afin d'enrichir les débats de la vision de la jeunesse.

Cependant, les débats organisés sont généralement très techniques, c'est pourquoi la fondation Genshagen a organisé un séminaire préparatoire du 9 au 10 février 2005 qui a permis aux jeunes de se préparer au colloque mais aussi de dialoguer et d'échanger sur la situation des différents marchés du travail en France, en Allemagne et en Pologne.

Or, en avril 2004, le Conseil national de la jeunesse français a participé au forum des jeunes Européens de Marly-le-Roi et, dans ce cadre, il a tissé des liens privilégiés avec l'OFAJ et la fondation Genshagen. C'est pourquoi une délégation du Conseil national de la jeunesse a été invitée à participer au séminaire de préparation ainsi qu'au colloque de la fondation Genshagen.

Ce colloque a permis aux membres du CNJ de mieux comprendre la situation du marché du travail dans les pays du triangle de Weimar et, dans le même temps, ces temps de réflexions ont permis de proposer des axes de réflexion pour la commission « Cohésion sociale » du CNJ qui s'est intéressée, durant le premier semestre de l'année 2005, au thème de l'emploi des jeunes (voir ci-dessus, p. 31).

Nous tenterons ici de retranscrire une partie des débats techniques ayant eu lieu lors du colloque des 11 et 12 février 2005, puis nous présenterons les propositions des jeunes Français, Allemands et Polonais présents lors de ce séminaire. Enfin, nous dresserons le bilan de cette représentation du CNJ.

Le colloque des 11 et 12 février 2005

Les spécialistes se sont tout d'abord attachés à définir la valeur du travail pour les trois pays du triangle de Weimar.

Pour Dominique Méda (ministère français de la Cohésion sociale), Claus Offe (université Humboldt de Berlin) et Hanna Palska (Institut de philosophie et de sociologie de l'Académie des sciences polonaise de Varsovie), la valeur travail est aujourd'hui concurrencée par d'autres valeurs, telles que la famille ou le loisir ; cependant, ils notent que, même si les individus travaillent dans leur vie moins que dans le passé, tout le monde désire avoir un travail. C'est pourquoi ils s'accordent à dire que, même si la valeur travail est concurrencée, elle demeure au centre de notre vie à la fois en tant que facteur de production, mais aussi en tant que moyen de socialisation.

Suite à cette définition, Bernard Gazier (MATISSE, université de Paris I-Sorbonne), Klaus F. Zimmermann (Institut allemand de recherche en économie, Berlin) et Stanisława Golinowska se sont attachés à décrire la situation du marché du travail au sein de ces différents pays. Les trois pays ont un taux de chômage de la population active important, avec 10 % en France, 20 % en Pologne, et avec les fameux cinq millions de chômeurs en Allemagne. Le chômage dans ces trois pays touche inégalement les individus puisque en grande majorité ce sont les jeunes, les non-qualifiés et les personnes de plus de 50 ans qui sont touchés.

Cependant, les causes sont différentes.

En France, il y a un réel problème de formation et d'adéquation des personnes avec les offres d'emploi puisque l'on demande aujourd'hui aux nouveaux arrivants sur le marché du travail une expérience qu'ils ne peuvent acquérir.

En ce qui concerne l'Allemagne, celle-ci souffre d'un ralentissement de l'économie européenne et n'arrive toujours pas à assimiler la réunification puisque l'on constate encore un contraste net entre les taux de chômage à l'Ouest et à l'Est, avec par exemple 52 % des jeunes non qualifiés au chômage à l'Est tandis que ce chiffre atteint 25 % à l'Ouest.

Enfin, la Pologne souffre du manque de dynamisme de son économie. Ses jeunes qualifiés ne

trouvent pas d'emploi parce que l'économie ne semble pas être capable de leur en offrir. Il semblerait qu'il existe un véritable déficit de l'offre d'emploi en Pologne, avec un nombre d'entreprises dynamiques insuffisant.

Face à ces différents constats, les intervenants ont évoqué différentes solutions qui pourraient être mises en œuvre pour répondre à des problèmes systémiques.

En ce qui concerne la France, Bernard Gazier a noté le fait qu'il existe aujourd'hui plus de quatre-vingts programmes de lutte contre le chômage ; il devient donc difficile de les identifier et de les proposer à bon escient, c'est pourquoi il pense qu'une simplification de la politique en la matière serait la bienvenue. Dans le même temps, il considère qu'il devient important de développer la professionnalisation des jeunes en leur offrant des formations plus adaptées au monde de l'entreprise afin que ceux-ci trouvent rapidement un premier emploi. Pourtant, il constate que le gouvernement semble s'orienter vers le modèle danois, avec une indemnisation chômage courte mais importante et avec des sanctions crédibles pour les individus qui ne chercheraient pas effectivement un emploi.

Pour l'Allemagne, selon Claus Offe, les solutions envisagées par le gouvernement sont évoquées dans les lois Hartz, qui diminuent les droits d'indemnisation au chômage, et incitent les individus à accepter rapidement un emploi. Cela s'accompagne d'une refonte totale du système d'accompagnement du chômeur dans sa recherche d'emploi. Dans la loi Hartz IV, l'État devrait proposer des travaux à un euro l'heure pour les chômeurs en grande difficulté qui désirent prouver qu'ils sont aptes et qu'ils sont désireux de travailler (ce revenu de 1 € / heure s'ajouterait à leur indemnité chômage). Dans le même temps, l'État allemand désire s'inspirer du modèle français pour développer l'éducation dès le jardin d'enfants afin d'améliorer le niveau scolaire des jeunes Allemands, si critiqué après l'échec constaté par l'étude Pisa. Enfin, Claus Offe consi-

dère que la politique allemande de lutte contre le chômage s'accompagne d'une politique économique qui développe la recherche et l'innovation.

En ce qui concerne la Pologne, Stanislaw Golinowska énonce le fait que la lutte contre le chômage est centrée sur le développement des entreprises, afin que celles-ci puissent absorber la quantité de jeunes qualifiés qui désirent travailler. Les politiques économiques polonaises tentent donc de développer l'esprit d'initiative et, dans le même temps, elles favorisent l'implantation de firmes étrangères sur le territoire national.

Enfin, les spécialistes ont tenté de réfléchir à la manière la plus efficiente de mettre en place des politiques économiques de lutte contre le chômage.

Pour Christine Bergman (ancienne ministre fédérale, Berlin) le problème de l'emploi doit être traité sur le plan européen car il touche tous les pays de l'Union. Les institutions européennes devraient donc s'attacher à le réduire.

À l'inverse, M. Duszczuk (bureau du Comité pour l'intégration européenne, Varsovie) considère que l'on doit appliquer le principe de subsidiarité et que c'est aux différents États de lutter eux-mêmes contre ce fléau en fonction des disparités régionales. L'Europe doit impulser les réformes mais non les mettre en place, comme cela s'organise pour le Pacte européen de la jeunesse.

Odile Chagny (commissariat général du Plan, Paris), quant à elle, suggère qu'il faille responsabiliser les entreprises afin de lutter contre le chômage ; l'entreprise doit prendre en compte sa responsabilité sociale en développant notamment la formation continue ou des procédures de reclassement.

Mais, pour Peter Auer (Bureau international du travail, Genève), la formation continue n'est pas suffisante. Le modèle danois est pour lui un bon exemple d'intervention efficace de l'État puisque 5 % du PIB est investi dans l'éducation ; mais, dans le même temps, on favorise le retour à l'emploi par un dispositif d'accompa-

gnement des chômeurs, et on développe la création d'emplois en diminuant les contraintes législatives sur les entreprises.

Propositions des jeunes lors du colloque


Les jeunes présents lors du colloque organisé par la fondation Genshagen font les propositions suivantes.

- Que le traité de Lisbonne soit respecté et que 5 % du PIB de chaque pays européen soient investis dans la formation de la jeunesse.
- En ce qui concerne l'entreprise, les jeunes proposent de développer l'esprit d'initiative, en favorisant la création d'entreprises et en développant la création de statut simple.
- Créer un revenu pour les hommes ou femmes au foyer afin de ne pas dévaloriser ce travail. Il

convient donc de le rémunérer et d'offrir une protection sociale pour ce type d'emploi. Nous ne voulons pas un revenu d'existence, mais le travail au foyer devrait être rémunéré comme pourrait l'être une nourrice.

Bilan de représentation

Le colloque a permis d'évoquer de nombreux sujets délicats et, bien évidemment, nous avons constaté que les avis divergent. Cependant, le fait de confronter notre système à celui des autres pays européens ouvre de nouvelles perspectives, et le Conseil national de la jeunesse a su parfaitement en tirer profit dans ses propositions concernant l'emploi des jeunes. Dans le même temps, la délégation du CNJ a eu la chance de s'enrichir en continuant de découvrir la culture de nos voisins.



Rapport final sur l'avenir des CDJ

21 juin 2005

Groupe de travail sur l'avenir des CDJ

Le contexte

Le 22 janvier 2005, à l'occasion de l'inauguration du site Internet des conseils de la jeunesse, le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a tenu à réaffirmer son engagement aux côtés des conseils de la jeunesse tout en affichant sa volonté de renforcer les liens entre les conseils départementaux de la jeunesse (CDJ) et le Conseil national de la jeunesse (CNJ).

Pour ce faire, il a demandé au bureau élargi du CNJ d'entamer une réflexion sur l'avenir des CDJ en amont de l'université d'hiver de Voiron.

Les conseils départementaux de la jeunesse ont, à plusieurs reprises, exprimé cette nécessité de réflexion auprès du CNJ. Le comité de pilotage sur la réorganisation du CNJ en 2003 (*cf.*, dans le premier rapport au Parlement 2002-2003, « Comment réformer les conseils ? »), la commission « Implication des jeunes dans la vie locale » (2003-2004) ont déjà élaboré des propositions sur ce thème.

Un certain nombre d'entre elles ont déjà été mises en application (ex. : la nomination d'une déléguée nationale aux conseils chargée de tisser des liens entre CNJ et CDJ, la refonte du site Internet des conseils...).

Aussi, sur la base de ces précédents rapports, et des discussions engagées sur un forum Internet, le bureau élargi a proposé, lors de l'université

d'hiver à Voiron, la mise en place d'un groupe de travail chargé de formuler des propositions concrètes autour de trois axes :

- Comment redynamiser certains CDJ en perte de vitesse ?
- Comment améliorer les liens entre les CDJ et le CNJ ?
- Comment les CDJ peuvent-ils affirmer leur rôle central par rapport aux autres conseils de la jeunesse (CLJ, CMJ, CRJ, CGJ) ?

Quel rôle pour les CDJ ?

Le CDJ est une instance de consultation et de participation des jeunes à l'échelle d'un département, placée sous la présidence du préfet et dont l'animation et le secrétariat sont assurés par la direction départementale de la jeunesse et des sports.

Il est force de proposition sur tout sujet, formule des avis à la demande du préfet, des collectivités ou du CNJ et peut être à l'initiative d'actions.

Il diffuse chaque année en janvier un rapport d'activité ainsi qu'un recueil des avis et propositions qui est publié sur Internet et diffusé largement en direction des parlementaires, services de l'État, élus, acteurs locaux de la jeunesse, médias.

Sur la base de ces travaux largement diffusés, les membres du CDJ et la DDJS doivent en permanence rechercher la composition la plus représentative du territoire et veiller au bon renouvellement du CDJ en fin de mandat.

Des membres formés à l'exercice de leur mandat, accompagnés d'une manière efficace par les directions départementales de la jeunesse et des sports, créant des partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux et l'ensemble des conseils de jeunes co-existants sur son territoire, sont les accélérateurs de la qualité des travaux et de l'intérêt même des CDJ.

Formation des membres

Il apparaît essentiel que les membres des CDJ soient formés et accompagnés dans l'exercice de leurs missions, dans l'intérêt et pour la pertinence de leurs travaux, ainsi que de leurs relations avec les autres acteurs du territoire.

Aussi, il est proposé :

1. De mettre en place une formation initiale en direction des nouveaux membres

Ces formations doivent être organisées dans les trois mois suivant chaque renouvellement. Trois modules sont proposés (idéalement sur un week-end, de façon à participer à la cohésion du groupe) :

- Relations avec les institutions et administrations.
- Communication : relations avec les médias, prise de parole en public.
- Conduite de réunion (de l'animation à la rédaction de comptes-rendus et de propositions).

En complément de ces modules initiaux, les CDJ devraient pouvoir disposer d'un groupe ressource de formation (s'appuyant sur l'INJEP, le ministère, les services déconcentrés et les différents partenaires) afin d'élargir l'offre, en fonc-

tion des besoins des CDJ. Ces formations pourraient être présentées sous forme synthétique (ex. : PowerPoint) et ainsi être facilement consultables et exploitables par les CDJ.

2. D'éditer un « kit d'accueil des nouveaux membres »

Pour accueillir les nouveaux membres ou pour informer toute personne intéressée, un livret d'accueil pourrait être édité. Les éléments pourraient y figurer sous forme de fiches pratiques :

- Le CDJ c'est quoi ?
- Le CDJ c'est avec qui ? (Organigramme.)
- Le représentant du CDJ au CNJ.
- Le CDJ par rapport aux autres instances de jeunes à la vie publique (CRJ, CMJ...).
- Nos dernières actions et nos projets.
- Textes officiels.

3. De créer un fonds documentaire

Afin d'accompagner les membres dans leurs actions et d'optimiser les travaux du CDJ, le CNJ pourrait proposer la création d'un fonds documentaire, composé d'une sélection de brochures, d'ouvrages et d'outils méthodologiques, notamment dans les domaines suivants :

- Méthodologie de travaux.
- Compréhension des institutions, des politiques jeunesse et des dispositifs.
- Méthodologie d'enquête consultative.
- Stratégies de communication et relations avec la presse.
- Développement du partenariat et mise en place de réseaux.
- Expression écrite, expression orale : outils et méthodologies.
- Élaboration d'un rapport d'activité.

Fonctionnement et activité des CDJ

L'accompagnement fort des DDJS, une lisibilité claire des missions des CDJ et des moyens dont ils disposent pour les mener à bien semblent fondamentaux à leur bon fonctionnement.

Créer du lien entre les membres des CDJ, développer la cohésion du groupe, mais aussi améliorer les relations entre CDJ (coordinations régionales) et entre les CDJ et le CNJ d'une manière générale, doit permettre d'installer une plus grande dynamique tant au niveau local que national.

Aussi, il est proposé :

1. L'édition d'un rapport d'activité annuel

La publication annuelle d'un rapport d'activité doit permettre une meilleure transmission et une meilleure évaluation des actions des CDJ.

Chaque CDJ aurait donc pour obligation de publier un rapport d'activité annuel diffusé à l'ensemble de ses membres. Ce rapport serait simultanément mis en ligne sur le site des conseils de la jeunesse (www.conseilsdelajeunesse.org [rubrique CDJ, cartographie]) et diffusé largement aux parlementaires, services de l'État, élus locaux, acteurs de la jeunesse et médias.

Le rapport devrait être accompagné de l'arrêté des comptes et du budget prévisionnel pour l'année suivante. Ces données serviront ensuite aux DRJS, dans le cadre de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) pour l'attribution de crédits aux CDJ.

2. La création d'une base de données des actions et propositions

Il nous paraît primordial de pouvoir mutualiser les expériences et les outils locaux, afin d'en faciliter la déclinaison sur l'ensemble du territoire et de montrer la richesse des travaux des CDJ, du CNJ et des associations et organisations nationales de jeunesse.

Sur le site des conseils de la jeunesse, nous proposons donc la création de deux bibliothèques thématiques clairement identifiées. Celles-ci recenseraient, par thème, d'une part les actions réalisées, accompagnées de leurs fiches méthodologiques, d'autre part les diverses contributions et les propositions ayant fait l'objet de traductions concrètes.

3. La définition d'un cadre d'évaluation

Il semble important pour le groupe de travail d'élaborer un tableau harmonisé précis et chiffré pouvant permettre d'évaluer l'action des CDJ.

Pour cela, nous proposons de réaliser une grille qui définirait les axes de travail, les réflexions, les actions engagées durant le mandat. Y figureraient, par thème, le public ciblé, le délai de réalisation, le budget, les objectifs, les moyens, le bilan.

4. Une réunion commune CDJ / CEPJ

Sur les bases du cadre d'évaluation et des rapports des CDJ, il est proposé tous les deux ans (environ six mois avant le renouvellement des CDJ) d'organiser une réunion nationale commune CDJ / administration afin d'identifier les facteurs relatifs au bon ou au mauvais fonctionnement des CDJ, de renforcer les liens CDJ/CNJ, en rapport avec les objectifs du ministère.

5. L'organisation de la biennale des CDJ

La biennale est une rencontre qui pourrait se tenir à « mi-mandat » avec des délégations de l'ensemble des CDJ de France, sous forme de forums avec des ateliers d'information, des débats sur l'actualité, des présentations des dispositifs jeunesse, autour de moments plus informels facilitant la cohésion des membres des CDJ.

L'« Open Space », méthode ouverte de coordination (MOC), pourrait être utilisé à cet effet, car il permet de manière très ouverte de travailler sur des projets communs concrets.

Intérêts : échanger, valoriser et promouvoir l'activité et l'engagement des jeunes au sein des CDJ. Cette réunion permettrait également de faciliter et d'optimiser les coordinations inter-CDJ.

6. D'améliorer le renouvellement des CDJ

Le renouvellement de la composition des CDJ doit être une préoccupation partagée par le CDJ sortant et par la DDJS. Les membres sortants doivent, au sein des structures dont ils sont les représentants, veiller à être remplacés. Par ailleurs, le développement de collaborations avec les acteurs locaux (voir ci-contre Partenariats) doit permettre d'élargir la composition et la représentativité géographique du territoire.

Au sein des CDJ qui ne fonctionnent pas ou de ceux qui ont des difficultés à renouveler leurs membres, le CEPJ (dans la mesure du possible accompagné de membres du CDJ) devra aller sur le terrain à la rencontre des associations, maisons de jeunes, conseils, afin d'expliquer ce qu'est un CDJ et de leur donner de la documentation (kit d'accueil, voir ci-dessus Formation des membres), avant de les convier à une première réunion d'information à la DDJS.

Le CEPJ devra réactualiser le listing des membres du CDJ et considérer comme démissionnaires les membres qui ne viennent pas ou qui ne s'excusent pas à trois reprises consécutives.

Le recrutement doit pouvoir avoir lieu tout au long de l'année, et des recompositions partielles sont envisageables, et nécessiteront la prise d'un nouvel arrêté.

7. De valoriser les CEPJ

L'implication des CEPJ chargés des CDJ est un élément déterminant d'un fonctionnement efficace des CDJ.

En charge de l'accompagnement pédagogique et du soutien logistique du CDJ, les apports du CEPJ en méthodologie, en ressources d'information et en réseaux sont essentiels et constituent une

grande richesse pour les membres des CDJ. Véritable personne ressource, le CEPJ est aussi l'animateur des réunions, soucieux de la cohésion du groupe, attentif à l'instauration de véritables échanges entre tous les membres, recadrant les débats ou le fonctionnement d'une manière générale lorsque nécessaire. Enfin, son travail en direction des réseaux institutionnels, élus locaux et associations doit permettre une meilleure valorisation des travaux du CDJ.

Il semble intéressant pour le groupe de travail que les efforts des CEPJ soient valorisés, que les CEPJ soient aussi sensibilisés, régulièrement informés et formés pour leur permettre d'effectuer au mieux les tâches qui leur sont confiées dans le cadre de l'animation des CDJ. Aussi, les CEPJ pourraient être associés aux rencontres du CNJ lors des universités pour les lier davantage et leur permettre d'échanger leurs expériences et méthodes.

8. Une coordination régionale des CDJ

Il est demandé que, pour chaque région de France, soit attribué un siège au CESR (conseil économique et social régional). Ce représentant sera élu par un ensemble représentatif des CDJ d'une région.

Directement liée à cette représentation au CESR des CDJ, la coordination régionale pourrait avoir également comme fonction de mettre en réseau les CDJ, d'être le lieu d'échange, de mutualisation des expériences et des travaux de l'ensemble des conseils de jeunes du territoire (ex. : conseils régionaux de jeunes).

Elle doit pouvoir organiser un congrès des CDJ des régions, et ainsi être l'interlocutrice à cette échelle du conseil régional et de la préfecture de région sur les grandes questions et enjeux régionaux.

Enfin, nous proposons de s'inspirer de la première charte de fonctionnement de la coordination régionale mise en place en Lorraine pour la décliner sur les autres régions.

Partenariats

Dans l'intérêt de ses travaux, et pour affirmer son rôle central vis-à-vis des autres instances de jeunesse, le CDJ se doit de lier des partenariats avec les acteurs locaux. Des partenariats visant également à promouvoir le CDJ ou à renforcer sa composition, d'autres pour accompagner, co-réaliser ou financer des actions.

Aussi, il est proposé de développer :

1. Les relations avec les établissements d'enseignement et de formation

Des interventions dans les établissements (enseignement général, enseignement professionnel, CFA, écoles, lycées agricoles, maritimes et hôteliers, etc.) par les membres des CDJ (accompagnés par un représentant de l'administration) doivent permettre au CDJ de mieux se faire connaître et de mieux anticiper le renouvellement des membres.

2. Les relations avec les structures d'insertion

Objectif : sensibiliser les personnels des missions locales, PAIO, ANPE et APEC afin de toucher également des jeunes hors du système scolaire, de pouvoir les intégrer au CDJ et de mieux prendre en considération leurs problématiques dans les réflexions et propositions des CDJ.

3. Les relations avec le Réseau information jeunesse

Le Réseau information jeunesse pourrait également être un bon relais pour l'information sur les conseils de la jeunesse. Il est proposé de sensibiliser des animateurs des CRIJ, BIJ et PIJ afin de leur faire connaître les missions et possibilités des conseils. Lorsque sont mises en place des journées d'informations, il serait intéressant que les CDJ puissent y être associés.

Les CDJ peuvent contribuer à une meilleure connaissance du Réseau information jeunesse et de ses missions ; le réseau peut, lui, relayer

les actions des CDJ et contribuer à leur renouvellement.

4. Les relations avec les collectivités locales

Les élus en charge de la jeunesse des collectivités locales (municipalités, structures intercommunales, départements, régions) doivent être régulièrement informés des activités du CDJ, et sollicités dans le cadre de son renouvellement afin qu'ils puissent relayer l'information et proposer à des jeunes intéressés par un investissement départemental.

5. Les relations avec les réseaux de transport

La réflexion sur la mobilité est importante car elle permet une meilleure représentativité des territoires ruraux et périurbains et une plus forte assiduité aux réunions. L'organisation de réunions délocalisées pourrait permettre une ouverture sur l'ensemble du territoire des départements. Il est proposé de se rapprocher de la SNCF et des compagnies de transports routiers afin de faciliter le déplacement des membres des CDJ sur tout leur département.

6. Le rapprochement du milieu sportif

Pour une meilleure représentativité du milieu sportif au sein du CDJ, il nous paraît essentiel de se rapprocher des CROS, CDOS et des fédérations sportives et de les tenir régulièrement informés des travaux des CDJ.

7. Les relations CNJ - ANACEJ

La mise en œuvre d'un partenariat privilégié avec l'ANACEJ nous paraît importante afin de mettre en réseau les différents conseils de la jeunesse, d'encourager l'intégration de jeunes provenant d'autres conseils au sein des CDJ, de favoriser l'émergence de conseils locaux de jeunes, tout en poursuivant un travail de valorisation de ces instances.

8. Les cofinancements

Dans le cadre de relations plus étroites, la par-

ticipation des collectivités locales et territoriales ou de la CAF, par exemple, au financement d'actions et au soutien de projets doit être recherchée.

Communication

La maîtrise d'une communication régulière et efficace doit contribuer à une meilleure visibilité du CDJ et de son action en direction des acteurs locaux (institutionnels, politiques, associatifs) et des jeunes eux-mêmes.

Aussi, il est proposé de :

1. Nommer un référent communication

À l'image du poste de référent communication du CNJ créé l'an passé, un membre pourrait être désigné référent communication dans les CDJ (l'animateur d'une commission consacrée à la communication du CDJ lorsqu'elle existe, par exemple). Il est en effet indispensable d'identifier un chargé de communication dans les CDJ et/ou de constituer une commission consacrée à la communication du CDJ.

Dans le cadre du lancement d'un CDJ, ou en raison de la difficulté à identifier un chargé de communication, il peut être envisagé de recourir à un vacataire (priorité serait donnée à un ancien membre du CDJ) ou à la mise en place d'un appel à projets à destination des associations de jeunesse pour accompagner le CEPJ dans les missions suivantes :

- Identifier les partenaires (institutionnels, associatifs...) pour la mise en œuvre d'une communication à destination des jeunes du département ; les inviter à la mise en place d'un groupe de partenaires relais.
- Développer la formation des jeunes à la prise de parole et aux relations avec les médias (voir ci-dessus Formation des membres).
- Construire et diffuser des outils de communication pour identifier les besoins des jeunes et valoriser le CDJ auprès de la population du

département. Afin d'harmoniser les outils utilisés par les CDJ, le CNJ mettra en place les propositions suivantes (voir ci-dessous), adaptables aux spécificités locales.

2. Définir des objectifs de communication

Les opérations de communication doivent être engagées en direction de trois cibles :

- les institutions et acteurs locaux (services de l'État, collectivités locales et territoriales, chambres consulaires, organisations, etc.) ;
- les jeunes ;
- plus largement, l'opinion publique.

Elles doivent se faire sur la base de deux types d'objectifs :

- *Objectifs généraux* :
 - Accroître la participation des jeunes et les inciter à participer à la vie de leur CDJ.
 - Mobiliser les institutions et les élus dans la consultation du CDJ sur les politiques locales de jeunesse et développer des partenariats avec eux.
- *Objectifs opérationnels* :
 - Pallier le déficit de connaissance du CDJ.
 - Faciliter la compréhension des activités du CDJ.
 - Développer la diffusion des travaux du CDJ.
 - Favoriser le partage de savoirs, d'expériences et de méthodes entre les différents conseils de la jeunesse.
 - Valoriser cette forme d'engagement citoyen.

3. Créer des outils

Il est important d'utiliser des outils simples et déclinables, au service d'une communication attractive à destination des jeunes du département, répondant à leurs aspirations.

Un site Internet par CDJ

Il s'agit dans un premier temps de développer la possibilité pour les CDJ d'aménager un espace personnalisé sur le site national des conseils (cartographie) et de créer des adresses électroniques pour chaque conseil.

Y figureraient le rapport d'activité, les temps forts, les actualités, les perspectives... (ainsi qu'un contact uniformisé du type : cdj13@conseilsdelajeunesse.org).

Pour les CDJ disposant de ressources internes pour créer, animer et faire vivre leur propre site Internet, il s'agit de maintenir une cohérence graphique (logo, présentation type) et un modèle d'adresse (ex. : www.cdj64.org, contact@cdj64.org).

Un magazine national

Éditer un magazine national du CNJ et des CDJ (éventuellement en partenariat avec l'ANACEJ qui ferait le relais avec les autres conseils de la jeunesse). Ce magazine recenserait les actions de chaque CDJ (un espace pour chaque CDJ), les actualités du CNJ...

Des échanges généralisés et formalisés

- Faciliter l'organisation de rencontres et de temps forts. Il pourrait être proposé par le CNJ une méthodologie pour l'organisation de forums locaux participatifs à destination des jeunes associant pleinement le CDJ (ex. : forum santé, sport...).
- Formaliser des rencontres régulières entre des représentants CEPJ et les membres du CNJ en charge des réflexions sur le réseau des CDJ. Ces rencontres permettraient d'identifier les facteurs favorisant et limitant l'activité des CDJ et la mise en œuvre des coordinations régionales.

4. Développer les relations avec les médias locaux

Identifier un interlocuteur sensibilisé aux questions de jeunesse dans chaque média, l'informer régulièrement de l'activité du CDJ doit permettre un meilleur « traitement » de l'actualité des conseils dans les journaux, radios, télévisions.

La réalisation d'un dossier de presse reprenant sous forme synthétique l'historique des conseils de la jeunesse en France, l'historique des travaux du CDJ, les objectifs, les moyens et les contacts est indispensable. Cette base, mise à jour, doit servir à chaque communication ou

organisation de points presse. (Voir aussi, ci-dessus, Formation des membres.)

5. Développer les relations avec la presse d'initiative jeune

Radios associatives, journaux lycéens ou de quartiers, fanzines étudiants, l'ensemble de la presse d'initiative jeune peut constituer un relais important de l'activité des CDJ en direction des jeunes. C'est une façon aussi de valoriser et soutenir leurs actions que de se rapprocher de tels médias.

Le groupe de travail

Il s'est réuni à cinq reprises :

- à Voiron le 5 février 2005,
- à Paris le 26 février 2005,
- à Montpellier les 26-27 mars 2005,
- à Metz les 16-17 avril 2005,
- à Paris le 27 mai 2005.

Les participants

Julien Astier, Angélique Ballet-Baz, Fabrice Bénard, Sonia Bendiab, Rémi Béтин, Fanny Boiron, Irfan Bozak, Céline Charchali, Chrystelle Coudert, Grégory Coué, Mamadou Diakho, Anthony Douet, Sébastien Franz, Alexandre Girard, Chloé Humbert, Christophe Jaurand, Hassan Mammadi, François-Xavier Menou, Michel Nung, Jason Onderwater, Mehdi Rahoui, Thomas Scuderi, Sofienne Souakri.

Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du Conseil national de la jeunesse et des conseils départementaux de la jeunesse pour leur participation.

Nous remercions aussi toutes les personnes qui nous ont apporté leur contribution sur le forum du site des conseils de la jeunesse (www.conseilsdelajeunesse.org) et sur le forum de réflexion (avenir-cdj@yahoogroupes.fr).

Nous remercions l'ensemble des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés qui ont accompagné nos travaux.



Textes officiels

► ► ► *Arrêté du 3 mai 2002 relatif à la composition et aux modalités de désignation des membres des conseils départementaux de la jeunesse*

JO n° 105 du 5 mai 2002, p. 8966

La ministre de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 2002-708 du 30 avril 2002 relatif au Conseil national et aux conseils départementaux de la jeunesse, notamment son article 7,

Arrête :

Article 1

Le conseil départemental de la jeunesse est présidé par le préfet ou son représentant. Il comprend 10 à 40 membres parmi lesquels :

1. Un représentant de chacune des organisations nationales mentionnées aux a, b, c et d du 1° de l'article 1^{er} du décret susvisé et au 4° dudit article ;
2. Un représentant du conseil académique de la vie lycéenne désigné par celui-ci ;
3. Des représentants des associations locales titulaires soit d'un agrément jeunesse éducation populaire, soit d'un agrément sport ;
4. Des représentants de structures de concertation des jeunes créées à l'initiative des collectivités territoriales ;
5. Des représentants d'associations ayant dans le département une action significative dans des domaines intéressant la jeunesse.

Chaque membre titulaire est assisté d'un suppléant, désigné dans les mêmes conditions et dans le respect du principe de parité entre les hommes et les femmes, sauf lorsque cette dernière condition est incompatible avec l'objet de l'association et la qualité de ses membres ou usagers.

Le suppléant remplace le membre titulaire lorsque celui-ci est dans l'impossibilité de siéger.

Article 2

Les membres du conseil départemental sont nommés par le préfet, sur proposition du directeur départemental de la jeunesse et des sports, pour une période de deux ans renouvelable une fois. Ils doivent être âgés de 16 ans au moins et de 26 ans au plus à la date de leur nomination ou de leur renouvellement.

Article 3

Le conseil départemental de la jeunesse se réunit sur convocation de son président au moins deux fois par an en séance plénière.

Il fixe son règlement intérieur et établit le calendrier de ses travaux. Il peut constituer en son sein des groupes de travail pouvant associer des personnes extérieures.

Il rend compte annuellement de son activité au préfet.

Article 4

Le secrétariat du conseil départemental de la jeunesse est assuré par la direction départementale de la jeunesse et des sports.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 2002.

Marie-George Buffet



Décret n° 2002-708 du 30 avril 2002 relatif au Conseil national et aux conseils départementaux de la jeunesse

JO n° 103 du 3 mai 2002, p. 8226

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la jeunesse et des sports,

Vu le code du travail, notamment son article L. 133-2 ;

Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, notamment son article 12 ;

Vu le décret n° 90-187 du 28 février 1990 modifié relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;

Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu,

Article 1

Le Conseil national de la jeunesse est présidé par le ministre chargé de la jeunesse ou son représentant.

Il comprend :

1° Des membres désignés par les organisations nationales suivantes :

a) Un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives au sens de l'article L. 133-2 du code du travail ou représentées au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État ;

b) Un représentant de chacune des organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées au plan national dans les conditions prévues à l'article 3 du décret du 28 février 1990 susvisé ;

c) Un représentant de chacune des organisations syndicales étudiantes représentées au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

d) Un membre de chacune des organisations lycéennes représentées au sein du Conseil supérieur de l'éducation ;

2° Trois membres du Conseil national de la vie lycéenne désignés par celui-ci ;

3° Un membre du Conseil national des délégués des élèves de l'enseignement agricole public désigné par celui-ci ;

4° Un représentant désigné par chacun des partis

et groupements politiques représentés par au moins cinq députés ou cinq sénateurs au sein d'un groupe parlementaire à l'Assemblée nationale ou au Sénat ;

5° Trente membres des associations de jeunesse et d'éducation populaire agréées sur le plan national désignés par le ministre chargé de la jeunesse sur proposition du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) ;

6° Cinq membres des associations sportives agréées sur le plan national désignés par le ministre chargé des sports sur proposition du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ;

7° Vingt représentants d'associations et organisations à vocation nationale désignés par le ministre chargé de la jeunesse ;

8° Un représentant élu de chacun des conseils départementaux de la jeunesse définis à l'article 7.

Chaque membre titulaire est assisté d'un suppléant, désigné dans les mêmes conditions et dans le respect du principe de parité entre les hommes et les femmes, sauf lorsque cette dernière condition est incompatible avec l'objet de l'association et la qualité de ses membres ou usagers.

Le suppléant remplace le membre titulaire lorsque celui-ci est dans l'impossibilité de siéger.

Un arrêté du ministre chargé de la jeunesse fixe la composition nominative du Conseil national de la jeunesse.

Article 2

Les membres titulaires et suppléants du Conseil national de la jeunesse sont nommés pour une période de deux ans, renouvelable une fois. Ils doivent être âgés de seize ans au moins et de vingt-six ans au plus à la date de leur nomination ou de leur renouvellement.

Ils exercent leurs fonctions gratuitement. Seuls les frais liés aux déplacements accomplis pour l'exercice de leurs fonctions peuvent faire l'objet d'un remboursement.

Article 3

Tout membre qui perd la qualité en raison de laquelle il a été nommé cesse de faire partie du conseil.

En cas de vacance d'un siège, pour quelque cause que ce soit, plus de trois mois avant un renouvellement général, il est procédé à la nomination d'un nouveau titulaire ou suppléant dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4

Le Conseil national de la jeunesse se réunit en séance plénière sur convocation de son président au moins trois fois par an.

Le Conseil national de la jeunesse peut constituer des commissions pouvant associer à ses travaux des personnes extérieures.

Article 5

Le Conseil national de la jeunesse adopte un règlement intérieur qui prévoit notamment :

1° Les règles de fonctionnement du conseil et de ses commissions ;

2° Les modalités de désignation de ses représentants auprès d'organismes ou d'instances extérieures ;

3° Les modalités d'élaboration, d'adoption et de dépôt auprès du Parlement de son rapport d'activité annuel.

Article 6

Le secrétariat du Conseil national de la jeunesse

est assuré par la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Article 7

Il est créé dans chaque département un conseil départemental de la jeunesse, présidé par le préfet ou son représentant. Le conseil départemental de la jeunesse donne un avis et formule des propositions sur toutes les questions qui lui sont soumises par son président. Il peut en outre réaliser des études et formuler des propositions sur tout sujet d'ordre économique, social ou culturel intéressant directement les jeunes.

Il comprend notamment des représentants d'organisations syndicales de salariés, de lycéens, d'étudiants et d'associations sportives et d'éducation populaire et de jeunesse âgés d'au moins seize ans et d'au plus vingt-six ans à la date de leur nomination.

La composition et les modalités de désignation des membres du conseil départemental ainsi que ses modalités de fonctionnement sont définies par un arrêté du ministre chargé de la jeunesse.

Article 8

La ministre de la jeunesse et des sports est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Lionel Jospin

Par le Premier ministre :

La ministre de la jeunesse et des sports,
Marie-George Buffet



Liste des organisations mentionnées au 1° a, b, c, d et 4° de l'article 1^{er} du décret du 30 avril 2002

au 1^{er} juin 2004

1a	1b	1c	1d	4
CGT-FO	Confédération paysanne	UNI	UNL	UMP
CGT	Coordination rurale	UNEF ID		PS
CFDT	FNSEA	FAGE (Fédération des associations générales étudiantes)		PCF
CFTC	CNJA	BDE, corpos représentés par PDE (Promotion et défense des étudiants)		UDF
CGC		CNELIA (Confédération nationale des élus indépendants et des associations étudiantes)		
FSU				
UNSA				

► ► ► *Loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, article 12*

JO n° 164 du 18 juillet 2001, p. 11496

TITRE IV : DISPOSITIONS RELATIVES À LA JEUNESSE ET À L'ÉDUCATION POPULAIRE

Article 12

Il est créé un Conseil national de la jeunesse auprès du ministre chargé de la jeunesse qui en assure la présidence.
Ce conseil donne un avis et formule des propositions sur toutes les questions qui lui sont soumises par son président. Il peut en outre réaliser

des études et formuler des propositions sur tout sujet d'ordre économique, social ou culturel intéressant directement les jeunes.

Il établit chaque année un rapport d'activité qui est déposé auprès de chacune des assemblées parlementaires.

Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article, notamment la composition de ce conseil et les modalités de désignation de ses membres.

Jacques Chirac
Par le président de la République :
Le Premier ministre,
Lionel Jospin
Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,
Laurent Fabius
La ministre de l'emploi et de la solidarité,
Élisabeth Guigou
Le ministre de l'intérieur,
Daniel Vaillant
Le ministre de l'éducation nationale,
Jack Lang
La ministre de la culture
et de la communication,
Catherine Tasca
Le ministre de la fonction publique
et de la réforme de l'État,
Michel Sapin
La ministre de la jeunesse et des sports,
Marie-George Buffet
Le secrétaire d'État à l'économie solidaire,
Guy Hascoët

Composition du Conseil national de la jeunesse

au 1^{er} juin 2005

Secrétaires du CNJ

Charchali Céline (*à compter de février 2005*)

Châtelain Thomas

Franz Sébastien (*jusqu'en février 2005*)

Saiter Caroline (*à compter de février 2005*)

Salih Ghizlaine (*jusqu'en février 2005*)

Scuderi Thomas (*à compter de février 2005*)

Vinsobre Rhyna (*jusqu'en février 2005*)

Référent communication

Jaurand Christophe

Présidents des commissions

« *Cohésion sociale* » :

Dupraz Amandine (*jusqu'en février 2005*)

Thiriot Julien (*à compter de février 2005*)

« *Europe* » :

Seigneur Matthieu

« *Engagement* » :

Antonczyk Thomas (*jusqu'en février 2005*)

Ribeil Benoît (*à compter de février 2005*)

« *Parcours individuel* » :

Razanamamonjy Pierre-Jean (*jusqu'en février 2005*)

Grosol Sabrina (*à compter de février 2005*)

Liste des membres ayant effectivement siégé

■ Issus des conseils départementaux de la jeunesse

Titulaires		Suppléants	
Montpeyroux Guillaume	CDJ-01	Guyot Delphine	CDJ-01
Dieu Benoît	CDJ-02	Desrumaux Fanny	CDJ-02
Geneste Loïc	CDJ-03	Dufour Fabrice	CDJ-03
Iriu Iris	CDJ-05	Lefeuvre Pierre	CDJ-05
Castejon Fabien	CDJ-06	Cluet Sabrina	CDJ-06
Carrère Benoît	CDJ-07	Ceyte Karine	CDJ-07
Makhlouf Akli	CDJ-08	Joffrin Peggy	CDJ-08
Pungercar Gabrielle	CDJ-09	Montoro Frédéric	CDJ-09
Costumé Alfred de Vigny	CDJ-10	Rebours Marlène	CDJ-10
Arro Amélie	CDJ-11	Lopez Laëtitia	CDJ-11
		Premadasa Alexis	CDJ-11

Titulaires		Suppléants	
Bendiab Sonia	CDJ-13	Lionti Patrizio	CDJ-13
Charil Violaine	CDJ-14	Barrey Ismaël	CDJ-14
Laforgue Marielle	CDJ-15	Kanouf Najia	CDJ-15
Astier Julien	CDJ-16	Douet Anthony	CDJ-16
Dohollou Éric	CDJ-17	Gonzalez Sébastien	CDJ-17
Razanamamonjy Pierre-Jean	CDJ-18	Bergère Clément	CDJ-18
Coudert Chrystelle	CDJ-19		
Passos-Miranda Rita	CDJ-20A	Bossard Patrice	CDJ-20A
Charchali Céline	CDJ-20B	Campo Yannick	CDJ-20B
Rouxel Ludivine	CDJ-22	Hamoniaux Fabien	CDJ-22
Clavaud Fabienne	CDJ-23	Chaussade Joan	CDJ-23
Châtelain Thomas	CDJ-24		
Seigneur Matthieu	CDJ-25		
Pailhes Wilfrid	CDJ-26	Serpinet Julie	CDJ-26
Eckert Caroline	CDJ-27	Saint-Denis Sabrina	CDJ-27
Le Moing Aurélie	CDJ-29	Ahamed Ali	CDJ-29
Schnedecker Julien	CDJ-30	Ferrier Fabienne	CDJ-30
Humbert Chloé	CDJ-31	Riad Linda	CDJ-31
Garnier Fabien	CDJ-32	Tougne Christine	CDJ-32
Cicero Marie	CDJ-33	Ponti Julia	CDJ-33
Onderwater Jason	CDJ-34	Acquier Lorraine	CDJ-34
Bénard Fabrice	CDJ-36	Foulatier Gladys	CDJ-36
De Olivera Cédric	CDJ-37	Chailleux Sébastien	CDJ-37
Énault Sébastien	CDJ-38	Chaleat Fabrice	CDJ-38
Benlarbi Mourad	CDJ-39		
Saint-Pé Romain	CDJ-40	Lamaignière Élodie	CDJ-40
Coué Grégory	CDJ-41		
Surrel Pascal	CDJ-42	Perotti Patricia	CDJ-42
Boiron Fanny	CDJ-43	Gallien Aurélie	CDJ-43
Montier Pierre	CDJ-44	H'daddou Jalil	CDJ-44
Crespin Yann	CDJ-45	De Metz Alexandre	CDJ-45
Boisset Sandrine	CDJ-46	Allart Mélissandre	CDJ-46
Bouquet Céline	CDJ-48	Habas Quentin	CDJ-48
Harrault Emmanuel	CDJ-49	Groleau Aurélie	CDJ-49
Hommet Adèle	CDJ-50		
Grandrémy Mathilde	CDJ-51	Afartout Ahmed	CDJ-51
Thiriot Julien	CDJ-52	Voillot Aline	CDJ-52
Souakri Sofière	CDJ-53		
Métrot Arnold	CDJ-54	Oliveira Sandrine	CDJ-54

Titulaires		Suppléants	
Franz Sébastien	CDJ-55		
Chalançon Alexandrine	CDJ-56	Le Ruyet Philippe	CDJ-56
Scuderi Thomas	CDJ-57	Schenk Ohl Thyphaine	CDJ-57
Bourdier Élise	CDJ-58		
Megri Karim	CDJ-59	Ghammad Saâd	CDJ-59
Rahoui Mehdi	CDJ-60	Gamblin Frédéric	CDJ-60
Thirouard Sébastien	CDJ-61	Bozak Irfan	CDJ-61
Mammadi Hassan	CDJ-62	Liotard Benjamin	CDJ-62
Jaurand Christophe	CDJ-63	Ramon Olivier	CDJ-63
Menou François-Xavier	CDJ-64	Roteta Jérôme	CDJ-64
Bouteldja Bouziane	CDJ-65	Zerouali Saliha	CDJ-65
Lombardo Fabien	CDJ-66		
Delabre Adeline	CDJ-67	Kern Thomas	CDJ-67
Noeglenn Jérôme	CDJ-68		
Girard Alexandre	CDJ-69		
Bomont Virginie	CDJ-70	Chevillard Julien	CDJ-70
Akhrif Redouane	CDJ-71	Vincent Adrien	CDJ-71
Ballet-Baz Angélique	CDJ-74	Grange Jean-Marie	CDJ-74
Salmona Mathilde	CDJ-75		
Saiter Caroline	CDJ-76	Borniche Angélique	CDJ-76
Vieu Vincent	CDJ-77	Milongo-N'tetany Lovely	CDJ-77
Ortega-Pelletier Clément	CDJ-78	Joly Éloïse	CDJ-78
Sara Anne	CDJ-80	Goyheneche Benoit	CDJ-80
Fourtet Yann	CDJ-82	Darnaud Lucie	CDJ-82
Aimé Jules	CDJ-86	Proust Caroline	CDJ-86
Gauduchon Jérôme	CDJ-87		
Chambrion Fabien	CDJ-88	Ben Omrane Adel	CDJ-88
Soret Nicolas	CDJ-89	Brouillard Sylvain	CDJ-89
Abellaneda Jérôme	CDJ-90	Walsdorf Natascha	CDJ-90
Bétin Rémi	CDJ-91	Tapia Maryna	CDJ-91
Hoffer Afiwa	CDJ-92	Binakdane M'hamed	CDJ-92
Minimbu Edgar	CDJ-93		
Diakho Mamadou	CDJ-94	Bloquet Anne	CDJ-94
Nung Michel	CDJ-95	Thomas Marie	CDJ-95
Vinsobre Rhyna	CDJ-97-2	Leury Marie-Félix	CDJ-97-2
Prince Emmanuel	CDJ-97-3	Servier Leidya	CDJ-97-3
Defondaumière Dominique	CDJ-97-4	Sermante Pascal	CDJ-97-4

■ Issus des organisations nationales

Titulaires		Suppléants	
Levacher Annabelle	AFIJ	Col Édouard	AFIJ
Couapel Romain	AMCS	Gire Caroline	AMCS
Salih Ghizlaine	ANACEJ	Latour Ludovic	ANACEJ
		Sikorav Pierre	ANACEJ
Gérard Bastien	ANIMAFAC	Farano Adriano	ANIMAFAC
Niang Déguene	APF	Richard Nelly	APF
Nguyen Delphine	Association française d'astronomie		
Combes Maxime	ATTAC		
Jachmich Camille	CEMEA	Balageas Johan	CEMEA
Anglade Lucia	CINEMA	Riche Simon	CINEMA
Barbet Steve	CNVL	Dolor Jean-Philippe	CNVL
Dessartre Émilien	CNVL	Ivelou Jean-Daniel	CNVL
Hadiouche Nadia	CNVL	Pionnier Morgan	CNVL
Lechesne Alexandre	Collectif Respect	Viau Betty	Collectif Respect
Moynier Jérôme	Conseil national des délégués élèves de l'enseignement agricole public	Pare Julien	Conseil national des délégués élèves de l'enseignement agricole public
Mustière Natacha	Cotravaux	Triblé-Anselme Julie	Cotravaux
Coton Julie	EEDF	Duclos Anne-Charlotte	EEDF
		Masquelier Aude	EEDF
Coiffier Nicolas	EEUDF	Detrie Romain	EEUDF
Gruetter Joachim	European Democrat Students		
		Dobigny Héloïse	FAGE
Guilluy Thibault	Fais-nous rêver		
Schvob Nicolas	Familles rurales	Loirat Anne-Sophie	Familles rurales
Ehringer Faustine	Fédération des sports adaptés		
Esteban Nadège	Fédération française de base-ball		
Papadopoulos Eirini	Fédération française de gymnastique		
Ribeil Benoît	Fédération française de squash		
Coquentin Éric	FFMJC	Jourdain Rebecca	FFMJC
Romieux Emmanuelle	FNCIVAM		
Desmars Julien	FNFR	Chesnin Jean-Baptiste	FNFR
		Anangle Christophe	FNFR

Titulaires		Suppléants	
Marot Linda	FNMF	Lolivier Anne-Sophie	FO
Russo Mathieu	FO	Taussat Marjorie	FOEVEN
Lambert-Milon Ludovic	FOEVEN		
Malahieude Fanny	FOEVEN	Rigal-Ansous Pauline	GDF
Lemerle Olivia	GDF	Daupin Thierry	JEF
Slimani Sabrina	JEF		
Chanussot Samuel	Jeunes agriculteurs	Courriol Nadia	JOC
Quartier Gurval	JOC	Dubois Delphine	JPA
Morel Fanny	JPA	Zeler Victor	Lauréats de Zellidja
Marais Pierre-Charles	Lauréats de Zellidja	Lecocq Vincent	Les Francas
Dulauroy Jessica	Les jeunes communistes	Nioche Clémence	Les petits débrouillards
Gustave Marc	Les petits débrouillards	Serero Claire	LICRA
Beaufort Antoine	LICRA	Deniaud Laurianne	MJS
Bazillier Rémi	MJS		
Benguemia-Chadly Sarah	MRAP	Foule Peggy	MRJC
Crone Thibaut	MRJC	Ramby Philippine	Ni putes, ni soumises
Amzal Najia	Ni putes, ni soumises		
Martins Lorette	Promotion et défense des étudiants		
		Mariaud Carole	Raid aventure organisation
Dossou Stéphanie	Raid aventure organisation	Lecocq Robert	Réseau national des juniors associations
Mazières Fabien	Réseau national des juniors associations		
Dif Hanis	Scouts de France	Barthe Sylvain	Scouts de France
Pasquier Nathalie	Scouts de France	Philipp Emmanuelle	Scouts de France
Prudhon Grégoire	Scouts de France	Rimaud Anais	Scouts de France
Thiberge Jeanne	Scouts de France		
Beloucif Kahina	Scouts musulmans de France	Ben Ouirane Mohamed	Scouts musulmans de France
		Charapoff Sonia	Solidarité sida
Cagnat Grégoire	Solidarité sida	Ortunio Laurent	SOS Homophobie
Saillard Clémentine	SOS Homophobie		
Pruval David	SPF		
Jannez Stéphan	STAJ		
Michon Louise	UCPA		
Aizenman Sarah	UEJF	Hayoun Johathan	UEJF
Lampe Anne-Sophie	UFCV	Orhon Harry	UFCV

Titulaires		Suppléants	
Oubenali Hafid	UFCV		
Teillet Mathieu	UMP	Montrigot-Lavignon Sophie	UMP
Boubekeur Nadjjet	UNEF	Boudin Clément	UNEF
Monjole Laurent	UNI - la droite universitaire	Oudot de Dainville Louis	UNI - la droite universitaire
Blasco Manuel	Union des étudiants communistes		
Feintrenié Claire	Unis-cité	Robillard Pierre	Unis-cité
Dupraz Amandine	UNL	Chiesa Mathias	UNL
Ressaa Linda	UNSA	Simiot Nicolas	UNSA
Schultz Ilioné	UNSS		
Dion Nicolas	USEM	Jaouen Anne	USEM
Grosol Sabrina	Voiture & Co	Seving Huseyin	Voiture & Co

**Document établi avec le soutien de
la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.**

Réalisation :

Service des publications de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP),
établissement public du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

INJEP – 11, rue Paul Leplat, 78160 Marly-le-Roi

Tél. : 01 39 17 27 27 – www.injep.fr

Mise en page et impression :

Act

ISBN : 2-11-095-659-3

ISSN : 1624-2637

Achévé d'imprimer 4^e trimestre 2005



Conseil national de la jeunesse

www.conseilsdelajeunesse.org

Publication de l'INJEP n° 78

ISBN : 2-11-095-659-3

ISSN : 1624-2637



MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS
ET DE LA
VIE ASSOCIATIVE

